

La Global Reporting Initiative (GRI)

Suivi des recommandations GRI

Dans la Revue développement durable, vous trouverez les faits et chiffres sur les performances d'ABB pour l'exercice fiscal 2003.

Pour la troisième année consécutive, nous avons choisi de suivre les lignes directrices définies par la Global Reporting Initiative pour présenter nos performances économiques, sociales et environnementales.

Chaque élément comporte le numéro de l'indicateur de performance GRI correspondant. Certains indicateurs GRI, tel le respect de la vie privée, ne s'appliquent pas aux opérations d'ABB. Certains autres, comme la quantité de matériaux utilisée, sont pratiquement impossibles à déterminer pour une entreprise mondiale fabricant une gamme étendue de produits dans des sites différents.

Néanmoins, au cours des trois dernières années, nous nous sommes concentrés de plus en plus sur les recommandations GRI et avons ajouté davantage d'indicateurs GRI au domaine d'application de notre rapport en 2003, particulièrement en ce qui concerne la section sur les performances sociales.

Le rapport couvre l'ensemble des installations de fabrication, soit environ 410 sites dans les 48 pays où nous avons d'importantes unités de fabrication.

Afin de présenter une vue d'ensemble aussi complète que possible, nous avons également inclus des organisations non dédiées à la fabrication. Celles-ci ont un impact limité sur l'environnement et nous avons estimé leurs principaux indicateurs, tels que la consommation d'électricité, de chauffage collectif et d'eau par personne. Ces estimations se fondent sur des données précises provenant d'installations comparables. Nous indiquons dans le texte si nous utilisons des estimations.

Intégration du développement durable dans notre activité

Cette année, le groupe a pris une mesure importante en intégrant des données de développement durable dans la Revue Opérationnelle du groupe, adoptant ainsi officiellement l'approche « Triple bilan ».

Ces approches sont résumées dans la déclaration récente du président directeur général, Jürgen Dormann : « ABB a pour mission de créer de la valeur sur la base du triple bilan, contribuant ainsi à un développement économique, environnemental et social durable et fournissant à nos clients des utilités et de l'industrie avec les technologies de l'énergie et de l'automatisation qui améliorent les performances et diminuent l'impact sur l'environnement ».

Nous sommes convaincus que l'approche « Triple bilan » du Rapport annuel d'ABB représente un pas important vers l'intégration du développement durable dans les opérations quotidiennes du groupe.

Suivi et reporting des performances

Notre réseau mondial d'environ 450 contrôleurs et agents du développement durable (équivalent au travail de 90 homme années) a la responsabilité de mettre en œuvre les politiques et les systèmes de développement durable pour atteindre les objectifs du groupe, ainsi que d'auditer et d'assurer le reporting annuel des performances via l'intranet de la société.

Près de 350 agents locaux de développement durable collectent des données environnementales dans 410 sites de fabrication, tandis que 46 contrôleurs nationaux de développement durable collectent des données de performances administratives et sociales dans 48 pays et régions. Les données de performances en rapport avec les produits et la gestion des produits sont fournies par les agents de liaison du développement durable dans les branches d'activité.

L'envergure du reporting des données par intranet est très étendue, avec des données collectées selon des indicateurs de performance définis, couvrant des domaines de l'environnement, du social et de la santé et de la sécurité. Les données sont ensuite consolidées et vérifiées d'après les définitions GRI au niveau du groupe, puis vérifiées de nouveau par l'organisme d'accréditation indépendant Det Norske Veritas (DNV) et publiées dans ce rapport.

Le chemin parcouru

1992

ABB signe la Charte des entreprises pour le développement durable de la Chambre de commerce internationale. Création du conseil consultatif sur l'environnement et mise en place de la direction environnement.

1993

Création d'un réseau de contrôleurs environnementaux pour les pays et les sites de fabrication. Trente-huit pays participent à la mise en route du programme de management environnemental d'ABB. Introduction des premières procédures d'établissement de rapport.

1994

La mise en œuvre de systèmes de management de l'environnement devient un objectif pour tout le groupe, impliquant 43 pays. ABB publie son premier rapport environnemental.

1995

ABB publie sa première liste d'objectifs environnementaux. Lancement du premier outil de conception pour l'évaluation du cycle de vie des produits. Quinze sites ABB certifiés BS 7750 ou EMAS.

1996

Introduction de la norme ISO 14001. 50 sites ABB obtiennent la certification, y compris le premier site en Chine et le premier site de construction.

1997

123 sites obtiennent la certification ISO 14001. ABB publie une deuxième génération d'objectifs environnementaux et lance une seconde génération d'analyse du cycle de vie (ACV) basée sur des outils logiciels et base de données.



Table des matières et tableau de référence de la GRI

Section	Indicateurs GRI	Numéro de page
Lettre du CEO		Voir Revue opérationnelle
Stratégie du développement durable		Voir Revue opérationnelle
Suivi des recommandations GRI		intérieur de la couverture avant
Le chemin parcouru		intérieur de la couverture avant
Profil de l'entreprise	2.1 – 2.9	2
Périmètre du rapport	2.10 – 2.22	3
Structure de gouvernance	3.1 – 3.8	4
Engagement des parties prenantes	3.9 – 3.12	5
Politiques et systèmes de management	3.13 – 3.20	6
Politiques de développement durable		10
Indicateurs de performance		
Performances économiques		12
Performances environnementales	EN1 – EN34	14
Performances sociales	LA1 – LA14 HR1 – HR14 SO1 – SO7 PR1 – PR9	18
Évaluation du développement durable, perspectives		23
Principales affiliations	3.15	24
Prises de position		25
Déclaration de Det Norske Veritas		26
Développement durable sur Internet		Couverture arrière, intérieur

Tandis que le présent rapport fournit un certain nombre d'informations relatives aux produits, services, technologies et codes de conduite d'ABB, son contenu ne doit en aucun cas être interprété comme étant constitutif d'une quelconque garantie ou déclaration à cet effet qu'elle soit explicite ou implicite.

Le présent rapport est imprimé sur du papier fabriqué à base de pulpe sans chlore (ECF) dans des usines certifiées conformes à la norme ISO 14001. 10% environ du bois utilisé pour la réalisation de ce rapport provient de forêts certifiées par le conseil des forêts – Forest Stewardship Council (FSC), le reste provenant de forêts en cours de certification FSC.

La totalité du Rapport annuel 2003 du Groupe ABB comporte la Revue opérationnelle, la Revue financière et la Revue développement durable. Pour en obtenir une copie, merci d'utiliser les coordonnées indiquées au dos de ce rapport ou de télécharger le rapport entier à l'adresse suivante: www.abb.com. Le rapport complet est publié en anglais, allemand, suédois et français. La version anglaise fait foi.



Le Revue du Développement Durable ABB est disponible sur Internet à l'adresse : www.abb.com/sustainability.

1998

Mise en œuvre de la norme ISO 14001 sur 449 sites. Le président d'ABB est nommé à la Commission mondiale des barrages, qui a élaboré des directives pour calmer les inquiétudes des différentes parties intéressées par de nouveaux projets hydro-électriques. Premiers résumés du rapport environnemental d'ABB publiés en 23 langues.

1999

Publication des premières déclarations environnementales de produit. Le président d'ABB lance le programme de réduction des gaz à effet de serre du World Energy Council. La norme ISO 14001 est mise en œuvre sur 519 sites ABB (y compris une société du programme sud-africain Black Economic Empowerment).

2000

Cession de l'activité de production d'énergie. Lancement de la politique sociale et publication du premier rapport sur le développement durable faisant état des performances environnementales et sociales du groupe. ABB participe au lancement du programme Global Compact des Nations unies. La norme ISO 14001 est mise en application sur 539 sites.

2001

L'indice de développement durable de Dow Jones classe ABB en tête de son groupe pour la troisième année successive. Publication du premier rapport sur le développement durable à « Triple bilan » inspiré par la Global Reporting Initiative. Certification ISO 14001 dans 98 % des sites de fabrication du groupe.

2002

Mise en place de plans d'action sur le développement durable dans 50 pays. ABB lance l'initiative « Accès à l'électricité » lors du Sommet mondial de Johannesburg. Intégration des employés des sites non dédiés à la fabrication, y compris le siège social du groupe, dans les systèmes de management de l'environnement.

2003

ABB s'est donné pour objectif de mettre en œuvre des systèmes de management de la santé et de la sécurité, basés sur la norme OHSAS 18001 dans toutes ses unités d'ici la fin de 2004. Début des projets d'ABB en Tanzanie avec le programme « Accès à l'électricité ». Avec sept autres sociétés, ABB lance l'Initiative des dirigeants d'entreprise sur les droits de l'homme afin de renforcer l'intégration des droits de l'homme dans les affaires. Début du processus de mise à jour de la politique environnementale pour mieux refléter les engagements et les activités d'ABB.

Profil d'ABB et périmètre du rapport

Profil organisationnel

2.1 Nom de l'organisation qui établit le rapport

ABB Ltd – le groupe mondial ABB – siège social : Zurich, Suisse.

2.2 Principaux produits et services

ABB est un leader dans les technologies de l'énergie et de l'automatisation et permet à ses clients des utilités et de l'industrie d'améliorer leurs performances tout en diminuant l'impact de leurs activités sur l'environnement.

La division Energie offre aux utilités œuvrant dans les secteurs de l'électricité, du gaz et de l'eau, ainsi qu'aux clients industriels et commerciaux une vaste gamme de produits, systèmes et services pour le transport et la distribution de l'énergie et l'automatisation des centrales électriques.

La division Automation combine un robuste portefeuille de produits, systèmes et services, une grande expertise du client final et une présence à l'échelle internationale pour fournir des solutions de mesure, de commande, de déplacement, de protection et d'optimisation du site de production, à ses clients des industries de production par processus, des industries de fabrication manufacturière et des utilités.

ABB est un groupe œuvrant dans la fabrication et les services qui fait appel à divers prestataires extérieurs (par exemple dans le domaine de l'infrastructure des technologies de l'information).

2.3–2.5 Structure opérationnelle, description des principales divisions et implantations de l'organisation

La structure opérationnelle comprend deux divisions principales : Energie et Automation, supportées par d'autres services du groupe (développement durable, communication, finances, affaires juridiques et conformité, ressources humaines, etc.), devant rendre des comptes au comité exécutif composé de cinq personnes. Le président du comité exécutif est le président directeur général de la société. Font également partie du comité les responsables des deux divisions clés du groupe, le directeur financier et le directeur des ressources humaines, qui est en outre chargé du développement durable au sein du comité.

À la fin 2003, le groupe comptait 116 464 employés. Le système de reporting utilisé pour le développement durable concerne 98 123 employés dans 48 pays. Les sociétés du groupe ABB opèrent dans quelque 100 pays. Le siège social est situé à Zurich, en Suisse.

2.6 Propriété ; forme juridique

ABB est coté sur les bourses de Zurich/Londres, Stockholm, Francfort et New York.

Au 31 décembre 2003, la société Investor AB, Stockholm, Suède, détenait 204 115 142 actions ABB, soit 9,86% du capital social du groupe. Le pourcentage de la participation d'Investor dans le capital a été réduit par rapport à l'ancienne participation de 10,01%, en raison de l'émission de 30 298 913 nouvelles actions le 15 décembre 2003 à partir de capital social autorisé, et en relation avec le plan de réorganisation de Combustion Engineering.

La société Capital Group Companies, Inc, Los Angeles, Californie, Etats-Unis a informé ABB qu'en date du 31 décembre 2003, elle détenait pour ses clients 133 888 830 actions ABB, correspondant à 6,5% du capital social d'ABB.

A notre connaissance, aucun autre actionnaire ne détient 5% ou plus des actions d'ABB.

2.7 Nature des marchés servis

ABB a pour clients des utilités œuvrant dans les secteurs de l'électricité, du gaz, de l'eau ainsi que des industries pétrolières, gazières et pétrochimiques. Dans les industries de fabrication, de processus et de services, ABB est au service de sociétés évoluant dans les domaines suivants : l'automobile, le ciment, la chimie, la distribution, l'électronique, l'agroalimentaire et les boissons, les sciences de la vie, la marine, les métaux, les mines, le papier, le pétrole, l'imprimerie, les télécommunications et les turbocompresseurs, avec des applications spécifiques associées aux technologies de l'énergie et de l'automatisation.

2.8 Échelle de l'organisation

Nombre d'employés dans le monde à fin 2003 : 116 000 (140 000 à la fin de 2002)

Employés par région :

Europe	61 %
Continent américain	16 %
Asie	13 %
Moyen-Orient et Afrique	10 %

Chiffre d'affaires 2003 :

18 795,95 millions USD (17 466* millions en 2002)

Chiffre d'affaires par région :

Europe	55 %
Continent américain	19 %
Asie	18 %
Moyen-Orient et Afrique	8 %

* ajusté pour refléter les modifications en rapport avec les activités abandonnées en 2003

Capitalisation totale : au 31 décembre 2003, la capitalisation totale (emprunts à court terme et échéances actuelles des dettes à long terme, plus emprunts à long terme et capitaux propres) était de 10,3 milliards USD (9,0 milliards de dollars à la fin de 2002).

Endettement : (emprunts à court terme, échéances actuelles des dettes à long terme et emprunts à long terme) 7,9 milliards USD (8,0 milliards USD à la fin de 2002).

Fonds propres : (capital social) 3,0 milliards USD (1,0 milliard USD à la fin de 2002).

Total des actifs : 30,4 milliards USD (29,5 milliards USD à la fin de 2002).

2.9 Principales parties prenantes

Clients, employés, actionnaires, créanciers, fournisseurs, investisseurs, média, partenaires commerciaux et la société en général (communautés locales où nous avons des activités, ONG, universités, gouvernement central et local, organisations syndicales, média et banques).

Périmètre du rapport

2.10 Personne à contacter pour le rapport

Christian Kornevall – directeur du développement durable d'ABB

e-mail : sustainability.abbzh@ch.abb.com

site Internet : www.abb.com/sustainability

2.11 Période de reporting

Exercice fiscal 2003.

2.12 Date du précédent rapport

Juin 2003, couvrant l'exercice fiscal 2002.

2.13 Limites du rapport

Sauf indication contraire, ce rapport couvre les activités et les employés du groupe ABB dans des locaux propres ou loués dans les pays et les régions où ABB a nommé des contrôleurs du développement durable par pays/région, qui sont responsables du programme de management du développement durable d'ABB dans leur pays respectif et de la collecte des données présentées dans ce rapport. L'ensemble des employés d'ABB, sauf ceux relevant d'unités en cours de cession, sont couverts par ce rapport. Mais celui-ci ne concerne pas les sites de nos clients.

2.14 Changements majeurs dans la taille, la structure et la propriété

Au cours de l'année 2003, ABB a vendu la plupart de ses activités dans le secteur des systèmes de construction ainsi que ses activités de réassurance. En janvier 2004, le groupe a finalisé l'accord de cession de la partie amont de sa division pétrole, gaz et pétrochimie.

Il n'y a pas eu de changements majeurs de propriété en 2003. En décembre 2003, Investor AB détenait 9,86 % du capital social (10,01 % en décembre 2002), et en décembre 2003 Capital Group Companies, Inc., Los Angeles, Californie, États-Unis, détenait 6,5 % du capital social (5,3 % en mars 2003). Voir indicateur 2.6 pour les détails.

2.16 Effet de la mise à jour des informations

Par suite des cessions en 2003, mentionnées au paragraphe 2.14, des réductions de coûts et de la modernisation permanente de l'organisation d'ABB, le nombre d'employés a été ramené à environ 116 000 en 2003, contre 139 000 environ en 2002 et le nombre de sites de fabrication et d'ateliers couverts par ce rapport sur le développement durable a été réduit de 504 en 2002 à 410 en 2003.

Profil du rapport sur le développement durable

2.19 Changements importants des méthodes de mesure des informations sur le développement durable

Les méthodes de mesure des informations sur le développement durable sont restées sensiblement les mêmes que l'année précédente. Cependant la portée du rapport a été accrue par l'addition d'indicateurs pour mieux répondre aux exigences des Lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI), particulièrement dans le domaine social. Le reporting des maladies et des accidents a été de nouveau étendu en 2003 pour être conforme aux recommandations de l'Organisation internationale du travail, et un format de reporting plus complet et séparé a été adopté pour collecter toutes les données de performances en matière de santé et de sécurité. Le groupe ABB a publié en 2003 une directive selon laquelle tous les décès et accidents graves en rapport avec le travail devaient être signalés directement au PDG, aux membres du conseil exécutif et aux chefs de services du groupe dans les 24 heures.

ABB utilise désormais trois questionnaires de reporting de données informatisées pour mesurer et collecter les données de performance dans l'ensemble du groupe, via l'intranet ABB : un rapport social pour chaque pays, un rapport environnemental pour chaque site et un rapport de santé et sécurité pour chaque pays.

2.20 Politiques et pratiques permettant de fournir un rapport plus précis, complet et fiable

Les trois ensembles de données informatisées collectées dans chaque pays et site ABB, comme décrit dans l'indicateur 2.19, sont consolidés et vérifiés au niveau national puis au niveau du groupe. Tous les trois ans au moins, le contrôleur de développement durable du pays audite les données de chaque site.

En réponse aux observations faites l'année dernière par Det Norske Veritas, l'organisme de vérification indépendant, d'autres boutons d'aide ont été fournis et leur portée a été étendue pour une meilleure définition des données requises et pour en assurer l'exactitude et la cohérence.

2.21 Audit indépendant de la totalité du rapport

Nos triples performances couvertes dans cette revue du développement durable ont été vérifiées par des organismes externes indépendants. Les données figurant dans la section performances économiques (page 12–13) comprennent des extraits non modifiés du Rapport annuel 2003 d'ABB, audité par Ernst & Young AG. Les sections environnementales et sociales (pages 14 à 17 et 18 à 22) ont été vérifiées par l'organisme de vérification indépendant, Det Norske Veritas, dont la déclaration figure à la page 26.

2.22 Informations supplémentaires sur les questions de développement durable

Pour de plus amples informations sur les performances d'ABB en matière de développement durable, consultez le Rapport annuel du groupe ABB 2003, également publié sur le site Internet du groupe ABB : www.abb.com/sustainability

Structure de gouvernance et engagement des parties prenantes

Structure de gouvernance

3.1 Structure de gouvernance de l'organisation, y compris les comités

ABB s'est engagé à adopter les normes internationales les plus strictes en matière de gouvernement d'entreprise et souscrit aux principes généraux énoncés dans le Code suisse des meilleures pratiques ainsi qu'aux principes des marchés financiers où ABB est coté, à Zurich/Londres, Stockholm, Francfort et New York

Outre les provisions du Code suisse d'obligations, les principes et règlements de gouvernance d'entreprise d'ABB sont énoncés dans ses statuts, ses normes de gouvernance d'entreprise, les chartes des comités de direction, les règles d'appartenance au conseil d'administration, plusieurs directives (par ex., celles sur les informations d'initiés) et le code d'éthique des affaires.

Le conseil d'administration définit l'orientation des activités d'ABB et fournit les instructions nécessaires. Il détermine l'organisation du groupe et nomme, révoque et supervise les dirigeants et les représentants d'ABB.

Le conseil a nommé, parmi ses membres, trois comités de direction : le comité de nomination et de rémunération, le comité de finance et d'audit et le comité de stratégie.

Le comité de nomination et de rémunération assure la sélection des candidats pour le conseil d'administration et ses comités, organise la succession des membres du conseil d'administration et s'assure que les membres du conseil reçoivent la formation nécessaire pour remplir leurs obligations. Le comité propose également des nominations au comité exécutif du groupe et détermine la rémunération des membres du comité exécutif.

Le comité des finances et d'audit surveille les processus de reporting financier et les pratiques comptables, évalue les auditeurs externes et internes, analyse les résultats d'audit, veille à la conformité des états financiers d'ABB et évalue les processus de gestion des risques et les systèmes de contrôle interne.

Le comité de stratégie examine les propositions de gestion en rapport avec la direction stratégique du groupe et aide le conseil d'administration à déterminer la stratégie à long terme du groupe ABB.

Le président du conseil d'administration étant aussi le PDG, le conseil d'administration a créé un poste de premier administrateur pour gérer les problèmes de conflits d'intérêts entre le président du conseil d'administration et les membres de ce dernier. Cet administrateur a pour tâche supplémentaire d'agir en tant que conseiller auprès du président et de faciliter le dialogue entre les membres du conseil et le président. Il peut organiser des réunions spéciales sans la présence du président pour discuter le rôle et la performance de celui-ci.

Le conseil d'administration a délégué la direction supérieure d'ABB au président directeur général et aux autres membres du comité exécutif du groupe qui sont responsables des affaires générales et la gestion quotidienne d'ABB. Le président directeur général en réfère régulièrement au conseil, et si des circonstances extraordinaires l'exigent, communique sur le cours des activités et la performance financière d'ABB ainsi que sur toutes les affaires organisationnelles et du personnel, les transactions et les autres questions d'importance pour le groupe.

Le comité exécutif du groupe est nommé et congédié par le conseil, selon les propositions du comité de nomination et de rémunération. Il comprend le président directeur général, le directeur financier et trois vice-présidents directeurs.

Des informations plus détaillées sur la gouvernance d'entreprise sont disponibles sur le site Internet d'ABB (www.abb.com/about).

3.2 Membres indépendants, non exécutifs

Le conseil d'administration d'ABB est composé de huit membres – tous, sauf le président/PDG, sont des administrateurs indépendants non exécutifs. Les administrateurs indépendants sont déterminés conformément au Code Suisse des meilleures pratiques et aux critères indépendants établis par les règles de la nouvelle gouvernance d'entreprise de la bourse de New York.

3.3 Expertise des membres du conseil d'administration

Le comité de nomination et de rémunération sélectionne et recommande les candidats appropriés au conseil d'administration conformément aux règles de la charte du comité. Le comité veille à ce que les nouveaux administrateurs bénéficient d'une présentation appropriée et que tous les membres du conseil soient formés en permanence pour remplir leurs obligations.

3.4 Processus au niveau du conseil d'administration pour superviser le développement durable

Le conseil d'administration supervise le comité exécutif et le PDG. Les performances du groupe en matière de développement durable, à savoir ses performances en matière de santé et sécurité et ses performances sociales et environnementales, sont de la responsabilité de l'un des membres du comité exécutif, à qui réfère le directeur de l'organisation des affaires de développement durable d'ABB. Les risques et opportunités en matière de développement durable sont évalués en coordination avec d'autres fonctions du groupe, ex. l'audit interne, les fusions et acquisitions (diligence), les risques et assurances (dettes immobilières) et le comité d'évaluation des offres d'ABB (évaluations des risques liés aux clients et aux projets).

3.5 Lien entre rémunération et performances des cadres dirigeants

La rémunération des cadres dirigeants se compose d'un salaire de base et d'une prime, liée aux performances financières du domaine de responsabilité de chacun et de celles du groupe. Le respect d'objectifs non financiers est lié à la performance individuelle d'un cadre dirigeant. Les cadres supérieurs peuvent également participer aux options de souscription d'actions liées aux performances du groupe ou de la division.

3.6 Structure organisationnelle en matière de politique de développement durable

Le directeur de l'organisation des affaires de développement durable d'ABB est responsable de ces questions. Il en réfère directement à un membre du comité exécutif – dont les responsabilités couvrent les ressources humaines et le développement durable. Un vaste réseau de quelque 450 contrôleurs du développement durable dans le monde entier (équivalent au travail de 90 hommes-années) rend compte fonctionnellement à l'équipe des affaires de développement durable.

3.7 Mission et valeurs liées aux performances de développement durable

Le développement durable est l'une des valeurs centrales d'ABB, lesquelles sont décrites dans les principes de l'entreprise que tous les employés doivent respecter, et publiées sur le site Internet du groupe (www.abb.com/about). Ces principes sont soutenus par des politiques environnementales et sociales générales, ces dernières comprenant aussi les politiques de santé, de sécurité et d'éthique des affaires. Une nouvelle politique environnementale a été adoptée au début de 2004 (voir page 10). Elle remplace la politique précédente adoptée en 1992 qui a été intégrée à presque tous les sites et ateliers de fabrication d'ABB dans le monde entier.

3.8 Mécanismes permettant aux actionnaires de faire des recommandations au conseil

Les actionnaires possédant des actions d'une valeur nominale d'au moins 1 million de francs suisses peuvent demander que des questions soient portées à l'ordre du jour d'une assemblée générale des actionnaires.

Au service de tous les actionnaires, l'équipe des relations investisseurs d'ABB est en contact fréquent avec les actionnaires, organise des réunions trimestrielles, publie des mises à jour trimestrielles et invite les actionnaires à faire connaître leurs réactions sur le site Internet du groupe. Ces facilités offrent aux actionnaires minoritaires la possibilité d'exprimer leurs vues à la direction d'ABB.

Engagement des parties prenantes

3.9 Identification et sélection des principales parties prenantes

Le dialogue avec les parties prenantes s'effectue à deux niveaux :

1. au niveau du groupe, par un comité consultatif de haut niveau des parties prenantes, dirigé par des membres du comité exécutif
2. au niveau du pays, dans les 48 pays où nous avons un contrôleur du développement durable. Il est recommandé que les responsables des pays respectifs dirigent ces dialogues.

Les parties prenantes sont identifiées parmi des groupes représentatifs qui exercent une influence sur ou subissent une influence du groupe ABB, par exemple les clients, employés, fournisseurs, partenaires commerciaux et la société en général.

3.10 Consultation des parties prenantes

La consultation des parties prenantes au niveau du groupe s'effectue au moins une fois par an – la dernière consultation a eu lieu en juin 2003 à Zurich, et la prochaine aura lieu au printemps 2004.

Les sessions de dialogue avec les parties prenantes au niveau du pays sont également organisées au moins une fois par an.

3.11 Type d'informations générées par les consultations des parties prenantes

Les premiers dialogues avec les parties prenantes, organisés en 2000, se sont concentrés sur la politique sociale d'ABB – son envergure, sa mise en application et le développement d'indicateurs de performance. L'ordre du jour des dernières séances de dialogue, établi par les participants, a mis l'accent sur les préoccupations des communautés locales et s'est intégré dans le cadre local du pays. Les questions spéciales sont portées à l'attention à l'organisation des affaires de développement durable au siège social du groupe.

3.12 Utilisation d'informations résultant de l'implication des parties prenantes

Depuis que le programme d'ABB sur l'implication des parties prenantes est intégré dans le cadre local du pays, les informations, opinions, conseils et suivis de ces dialogues servent avant tout à la sensibilisation et à la définition de la direction stratégique de chaque pays. Les informations, résultant des sessions de dialogue avec les parties prenantes de tous les pays, sont communiquées à l'équipe des affaires de développement durable qui évalue leur intérêt pour la politique générale du groupe. Un rapport en retour est fourni à tous les pays participant au programme afin qu'ils puissent bénéficier des expériences des autres et augmenter leurs performances.

Politiques et systèmes de management

Politiques de développement durable d'ABB

Notre objectif est d'améliorer en permanence nos performances sur le plan social et environnemental, et d'améliorer la qualité de vie des communautés et des pays où nous intervenons.

Nous créons de la valeur pour la société en :

- Prenant part à des initiatives qui favorisent le développement économique, environnemental, social et éducatif
- Apportant une contribution positive aux communautés dans lesquelles nous sommes présents de sorte qu'elles nous accueillent et considèrent ABB comme un employeur attrayant et un bon investissement
- Offrant à nos clients des produits éco-efficaces permettant d'économiser l'énergie et dont l'utilisation est sûre, qui assurent un usage optimal des ressources naturelles, minimisent les déchets et réduisent l'impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie
- Partageant nos technologies de pointe avec les marchés émergents
- Nous assurant que nos opérations et processus sont conformes aux normes et à la réglementation en vigueur. Il s'agit plus particulièrement pour chaque unité opérationnelle de mettre en œuvre un système de management environnemental qui lui permette d'améliorer en permanence ses performances environnementales
- Nous assurant que nos politiques environnementales et sociales sont correctement transmises et mises en œuvre
- Cherchant à appliquer les meilleures pratiques en termes de santé et de sécurité au travail, et en nous assurant que la santé et la sécurité de nos employés, contractants et autres personnes concernées ou impactées par nos activités
- Privilégiant et motivant les fournisseurs ayant des politiques et des systèmes de développement durable similaires au nôtre.

Politique environnementale

Le management de l'environnement est l'une des premières priorités d'ABB. Nous traitons les problèmes environnementaux dans toutes nos activités.

En 2003, ABB a engagé le processus de mise à jour de sa politique environnementale, qui n'avait subi aucun changement depuis son adoption en 1992, afin de mieux refléter les engagements et les activités de la société. Cette politique fait partie intégrante de notre engagement vis-à-vis du développement durable et se trouve intégrée dans nos stratégies, processus et opérations au jour le jour à travers le groupe tout entier.

La politique environnementale d'ABB figure dans son intégralité en page 10, et peut également être consultée sur Internet à l'adresse www.abb.com/sustainability.

Politique sociale

L'engagement d'ABB en matière de performances sociales se traduit dans la politique sociale du groupe, qui a été introduite en 2000 et qui s'applique à tous les employés.

Le 5^e principe de la politique sociale définit une politique Santé – Sécurité claire, faisant appel à huit objectifs qui ont été fixés au niveau du groupe en matière de santé et de sécurité.

La politique Santé – Sécurité d'ABB figure dans son intégralité en pages 10–11, et peut également être consultée sur Internet à l'adresse www.abb.com/sustainability.

Organisation du développement durable au niveau du groupe

L'organisation du développement durable d'ABB se compose d'environ 450 personnes réparties dans 48 pays, et gère le programme de management de développement durable d'ABB relatif aux performances sociales, environnementales et en matière de santé et de sécurité. L'équipe coordonne les programmes d'efforts communs du groupe et se concentre actuellement sur l'initiative d'électrification rurale « Accès à l'Électricité ». Elle commissionne des programmes d'audit pour s'assurer que le groupe ABB respecte ses engagements de développement durable.

46 contrôleurs nationaux de développement durable mettent en place des plans d'action dans leur pays respectif, sous forme de politiques, programmes et procédures environnementaux, sociaux et de communication.

Environ 350 responsables locaux du développement durable sont chargés du management des programmes environnementaux sur les sites ABB conformément à la norme ISO 14001.

Certains pays et sites disposent également de spécialistes de l'environnement chargés de la mise en œuvre des systèmes de management environnemental.

Pour assurer la mise en œuvre efficace de la stratégie d'ABB de la santé et de la sécurité, chaque pays dispose d'un conseiller en matière de santé et de sécurité. Ces spécialistes apportent leur concours à la direction générale et travaillent de concert avec un réseau d'agents locaux de la santé et de la sécurité du travail au niveau des projets et des sites.

Pour intégrer les performances de développement durable dans le développement produit, le management des produits et la gestion de projet, un agent de liaison du développement durable est nommé pour chaque domaine d'activité d'ABB.

Un groupe de soutien au développement durable est également affecté à l'équipe de recherche interne d'ABB afin de développer et d'assurer la pérennité des outils et des formations sur le développement durable, dont, par exemple, l'évaluation du cycle de vie, les coûts et les outils de conception du cycle de vie, l'intégration de ces outils dans les activités quotidiennes, et pour servir de contact dans le cadre des nombreux partenariats externes.

ABB a procédé au remplacement de son panel consultatif de développement durable par un nouveau concept faisant appel à l'engagement des parties intéressées. Les membres expérimentés des groupes de parties intéressées concernés sont choisis au cas par cas, selon la nature des problèmes de développement durable qui doivent être évoqués, pour agir en tant que panel consultatif ad hoc des parties intéressées. De cette façon, il est possible de faire appel aux connaissances appropriées pour toutes recommandations sur les sujets à l'ordre du jour pour chaque réunion.

3.13 Approche préventive

ABB a mis en place des principes au niveau du groupe pour le développement de nouveaux produits et projets. Cette approche préventive est intégrée au modèle « GATE » – un processus d'approbation interne régissant le développement de nouveaux produits et projets – et nécessite une évaluation documentée, dès la phase de développement, de l'impact sur le développement durable de nouveaux produits et projets tout au long de leur cycle de vie.

Les outils GATE incluent une évaluation du cycle de vie et des conseils sur la façon de limiter l'emploi des matériaux réglementés. Ils concernent également la santé et la sécurité au travail et la gestion de l'approvisionnement en relation avec le produit ou le projet.

Voir la rubrique « gestion des produits », en page 7, pour de plus amples informations concernant le modèle GATE.

3.14 Utilisation de chartes et principes développés en externe

ABB adhère à des chartes et principes développés en externe dans le cadre du management du développement durable. Parmi ceux-ci figurent, entre autres, la Charte pour le développement durable de la Chambre de commerce internationale, signée par ABB en 1992, et les normes et rapports techniques ISO 14000.

ABB a adopté la norme ISO 14001 pour les systèmes de management environnemental, la norme ISO/TR 14025 pour les déclarations produit environnementales, la norme ISO 14040–45 pour l'évaluation du cycle de vie et la norme ISO 19011 pour l'audit environnemental des organisations.

ABB a intégré dans son programme de santé et de sécurité les principes de OHSAS 18001, les directives de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail, et le Code de l'OIT sur les Pratiques d'enregistrement et de notification des maladies et accidents du travail.

Les établissements d'ABB sont encouragés à élaborer des systèmes de management intégrés pour l'environnement, la qualité, ainsi que la santé et la sécurité. Aujourd'hui, la plupart des sites font appel à des systèmes intégrés, dont certains ont fait l'objet d'une homologation externe.

Un système de management environnemental pour tous les employés

ABB étend actuellement ses systèmes de management environnemental à tous les employés et à tous les établissements qui ne se consacrent pas à la fabrication. Le but est d'introduire ces systèmes dans tous les établissements d'ABB qui ne sont pas des sites de production au cours de l'année 2004.

À la fin de l'année 2003, 397 des 410 sites de production et de services avaient mis en place la norme ISO 14001.

Gestion sociale

Un membre du comité exécutif est chargé des questions de développement durable pour tout le groupe et de la mise en œuvre de la politique sociale d'ABB au niveau mondial. Sous sa direction, en 2003 l'accent a été mis sur les performances en matière de santé et de sécurité et sur le développement d'une « stratégie humaine » pour le groupe, tenant compte des principes du travail de la politique sociale. La gestion sociale au cœur de la chaîne d'approvisionnement a été intégrée au travers de la procédure de qualification des fournisseurs d'ABB.

Les programmes d'adhésion à l'éthique commerciale ont été poursuivis tout au long de l'année, avec pour cible les employés prenant part à des transactions commerciales. Les dialogues avec les parties prenantes ont eu lieu dans 19 des 48 pays où nous sommes présents afin de guider ABB dans son rôle au sein de la société.

En 2004, Amnesty International engagera un programme de formation des directeurs d'ABB aux questions des droits de l'homme, tandis qu'une équipe de travail évoquera les questions plus générales de l'égalité des chances et encouragera la promotion des femmes et des minorités à des postes de plus grande responsabilité.

Santé et Sécurité au travail

ABB a développé son propre système de management de la santé et de la sécurité au travail, sur la base de la norme OHSAS 18001 internationalement reconnue et des directives de l'OIT sur les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail. ABB s'est fixé pour objectif de voir ce système de management ABB OHS mis en œuvre par toutes ses unités d'ici la fin de l'année 2004. Ce système s'appliquera à toutes les activités du groupe, – la production, le travail de bureau, les projets de construction et les services.

3.15 Principales affiliations à des associations industrielles et commerciales

On trouvera ci-dessous la liste des principales associations et initiatives auprès desquelles ABB s'est investi dans le domaine du développement durable.

Business for Social Responsibility (BSR) Etats-Unis
 Chalmers University of Technology, CPM, Suède
 Global Village Energy Partnership, Etats-Unis
 Global Reporting Initiative, Pays-Bas
 Organisation Internationale de Normalisation, ISO, Suisse
 Oikos International, Suisse
 Pew Center on Global Climate Change, Etats-Unis
 SustainAbility, Royaume-Uni
 Transparency International, Allemagne
 United Nations Global Compact, Etats-Unis.
 World Business Council for Sustainable Development, Suisse
 World Energy Council, Royaume-Uni
 World Wide Fund for Nature, WWF, Suisse
 CSR Europe, Belgique

Voir page 24 pour de plus amples renseignements concernant ces affiliations.

3.16 Politiques de gestion des impacts en amont et en aval Système de management environnemental au sein de la chaîne d'approvisionnement

Les principes de management de l'environnement d'ABB s'appliquent également à ses principaux fournisseurs. ABB accorde la préférence aux fournisseurs qui se sont engagés à améliorer en permanence leurs performances environnementales et qui sont certifiés ISO 14001 ou équivalent.

Gestion des produits

Pour évaluer et améliorer en permanence les performances des nouveaux produits en matière de développement durable, ABB fait appel à son modèle GATE lors de chaque développement produit. Ce modèle se compose de phases, au cours desquelles sont évalués les performances, les objectifs et autres paramètres de développement durable. Par exemple :

Gate 0 (lancement) : évaluation des critères de développement durable requis pour un nouveau produit, en tenant compte des lignes de produit existantes

Gate 1 (définition) : identification des aspects de développement durable et des objectifs associés

Gate 2 (planning) : établissement d'un plan de développement durable définissant les actions nécessaires, les responsabilités et les lignes de reporting et tenant compte de l'évaluation du cycle de vie, de la liste des matériaux réglementés et des informations sur le recyclage

Gate 3 à 5 (exécution) : suivi et analyse du plan de développement durable

Gate 6 (livraison) : remise des documents nécessaires à la gestion du produit en termes de développement durable sur toute sa durée de vie

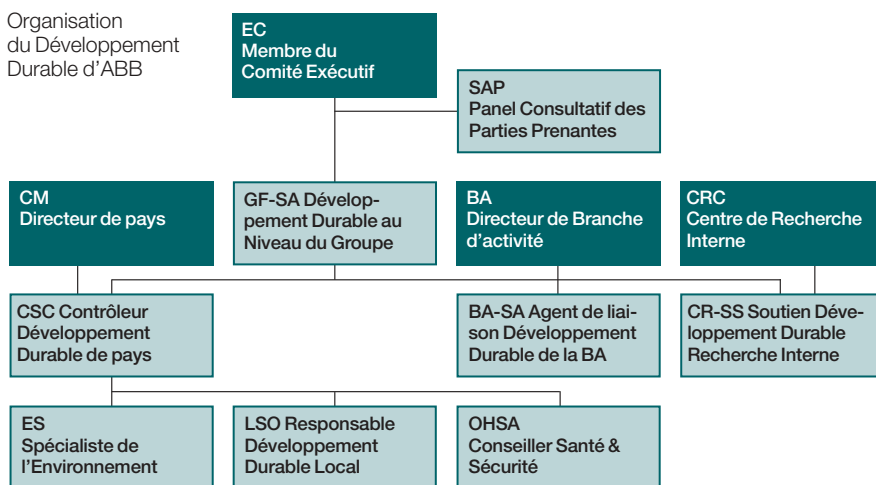
Gate 7 (suivi) : utilisation de la documentation du modèle GATE pour améliorer le processus de développement produit

3.17 Gestion des impacts indirects

Voir le chapitre des performances environnementales et sociales, pages 14-22, pour les informations relatives aux impacts indirects résultant de nos activités.

3.18 Principaux changements de nos activités

Pour plus de détails, voir l'indicateur 2.14, page 3.



Politiques et systèmes de management

3.19 Programmes et procédures liés aux performances en matière de développement durable

Définition des priorités et des objectifs

- L'objectif fixé pour l'ensemble des établissements est de mettre en œuvre le système de management de la santé et de la sécurité ABB d'ici la fin 2004
- L'objectif est d'appliquer les principes de la norme ISO 14001 à tous les employés
- ABB poursuit son objectif de réduction de la consommation d'énergie
- Sur la base de la liste des matériaux réglementés, il faut éviter d'utiliser des matériaux susceptibles de nuire à l'environnement

Programmes d'amélioration des performances

- Sur la base de nos priorités et de nos objectifs, tous les contrôleurs de développement durable de pays ont élaboré un programme d'action spécifique à leur pays respectif, afin de mettre en œuvre nos priorités et objectifs de développement durable au cours de l'année 2004.
- L'équipe chargée des questions de développement durable au siège de la société est responsable de l'examen régulier de ces plans d'action.

Coûts du développement durable

ABB limite la comptabilisation du développement durable aux coûts de mise en œuvre et d'exploitation des systèmes de management environnemental selon la norme ISO 14001, des systèmes de management de la santé et de la sécurité selon l'ISO 18001, et de management du réseau de développement durable, incluant les frais de personnel et les frais de développement des outils, apprentissages et formations liés au développement durable.

Cela ne tient pas compte des coûts afférents aux projets d'amélioration. Par exemple, la décision d'investir dans un nouveau processus de fabrication résulte de l'intégration de nombreuses décisions en plus des considérations environnementales.

	\$ (millions)	
Réseau de développement durable	2003	2002
Au niveau du Groupe	1,450*	1,360
Au niveau national	4,323	3,950
Au niveau des sites	3,783	3,810

* Pour 2003, les coûts de développement durable directement liés à la R&D sont inclus.

3.20 Statut d'homologation

Communication interne et formation

Le réseau de contrôleurs nationaux de développement durable, de conseillers santé et sécurité nationaux et locaux, et les responsables du développement durable à l'échelon local, communiquent les priorités et les objectifs internes, et identifient les besoins de formations au développement durable. Au cours de l'année 2003, la formation a porté en majeure partie sur les principes, les stratégies et le management du système de management santé et sécurité au sein du groupe.

Suivi des performances

Les performances en matière de développement durable sont suivies par un système de reporting interne.

Les responsables locaux du développement durable rendent compte des performances environnementales dans un rapport annuel comptant environ 75 indicateurs environnementaux.

Les contrôleurs nationaux du développement durable font un compte rendu des performances sociales, et les conseillers nationaux de santé et de sécurité font un compte rendu sur les performances en matière de santé et de sécurité dans un rapport annuel faisant état de 40 indicateurs sociaux.

En 2003, le comité exécutif a publié une directive selon laquelle tout accident grave ou mortel survenu au sein de l'organisation doit être signalé au directeur général et autres responsables de la société dans un délai de 24 heures, et il faut que la cause de l'accident fasse l'objet d'une enquête.

Pays	Contrôleur Développement Durable	Spécialiste de l'Environnement	Sites « ISO »
Afrique du Sud	Clive Govender		7
Allemagne	Udo Weis	Lothar Kinzig	36
Arabie Saoudite	Abdalkareem Alhooshan		1
Argentine	Justo Gonzales Litardo		3
Australie / Nouvelle Zélande	Peter Kinsey		21
Autriche	Arnd Schneider		0
Bénélux	Bart Maes		7
Bésil	Carlos-Roberto Hohl	Manoel Siqueira	4
Canada	Raymond Beaulieu	Grazyna A Momot	7
Chine	Paul Chan	ShiWen Zheng	18
Colombie	Albert Tibavizco		2
Corée du Sud	Kyeong-Hee Lee		1
Danemark	Jan F Relster		6
Espagne	Jose Vera		15
Égypte	Said Ismail		4
Estonie	Liis Raidma		4
Etats-Unis	David Onuscheck	Clair Claiborne	29
Finlande	Sakari Hakkarainen		27
France	Valérie Rimonteil		8
Grèce	Tonia Petrovits		2
Hongrie	Zsolt Horváth		1
Inde	Sanjeev Nagpal		8
Indonésie	Vacant		0
Irlande	Tom O'Reilly		4
Italie	Antonio Giacomucci	Gianluca Donato	20
Japon	Masaru Uetsuka		2
Lettonie	Laila Klavina		2
Lituanie	Ineta Mensikovaite		0
Malaisie	Urs von Wartburg		1
Mexique	David Maldonado		1
Norvège	Nils Borstad		16
Pérou	César Fernández		1
Philippines	Vacant		0
Pologne	Andrzej Brzozowski		10
Portugal	Joao Oliveira		1
Région du Golfe	Gary Foote		5
République Tchèque	Frantisek Dobes		3
Roumanie	Rares Lutia		1
Russie	Alexander Burov		5
Singapour	Emily Tan		3
Suède	Gunnel Wisén-Persson		69
Suisse	Remo Kuary	Jakob Weber	25
Thaïlande	Pornchai Satheinsep		1
Turquie	Gulden Turkkan		2
Royaume-Uni	John Watson		12
Venezuela	Andrea Greselin		2
		Total	397

Audit interne et externe

Bien qu'aucune directive du Groupe ABB n'impose l'audit externe de tous les systèmes de management environnemental, 85 % environ des établissements d'ABB ont désigné un organisme de certification agréé pour vérifier régulièrement la conformité de ces systèmes avec les normes ISO 14001.

Sur la base de plus de 500 certificats délivrés sur une période de presque 10 ans, nous pensons que pour la plupart des établissements les avantages d'un contrôle externe contrebalancent largement les coûts de celui-ci. Ce processus peut, par exemple, aider à identifier les projets susceptibles d'améliorer les performances environnementales et de réduire les coûts. La vérification externe permet également de maintenir à jour le système interne et de se tenir informé des nouvelles législations.

En outre, la revue développement durable d'ABB est contrôlée par Det Norske Veritas (DNV), un organisme de contrôle indépendant. L'audit de DNV comprend la vérification des rapports et indicateurs, et se concentre sur les Directives de la Global Reporting Initiative pour le reporting sur le développement durable.

Les contrôleurs nationaux de développement durable effectuent également des audits réguliers sur les performances des sites d'ABB en matière de développement durable. En général, chaque site est audité au moins une fois tous les trois ans.

En vue de soutenir la mise en œuvre de la stratégie santé et sécurité d'ABB, un dispositif d'audits de conformité interne est en passe d'être mis en place.

Analyse de la Direction et de la gouvernance

Le comité exécutif d'ABB a mis en place un comité supérieur chargé des questions de santé et de sécurité, sous la présidence du membre du CE chargé des questions de développement durable et avec pour tâche de diriger et suivre les performances en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble du groupe. Les autres membres de ce comité sont les deux chefs des divisions commerciales, également membres du comité exécutif, le chef de la fonction développement durable au sein du groupe et le collaborateur qu'il aura désigné pour s'occuper des questions de santé et de sécurité, et un représentant de la fonction communications internes au niveau du groupe.

Les membres du comité exécutif d'ABB, lorsqu'ils s'acquittent de leurs devoirs de management envers les conseils d'administration des filiales d'ABB, ont l'obligation d'évoquer les performances de développement durable de ces sociétés dans les domaines de la santé et de la sécurité, les performances environnementales ainsi que la responsabilité sociale au niveau de l'entreprise. Ce dernier aspect englobe le dialogue avec les parties prenantes, l'implication de la communauté et les questions de droits de l'homme.

Le responsable de l'organisation du développement durable d'ABB communique régulièrement les performances de développement durable du groupe à un membre du comité exécutif chargé des questions de développement durable.

Éthique des affaires Politique

Par le principe 13 de sa politique sociale, ABB s'engage à maintenir les plus hauts critères d'éthique des affaires et à appuyer les efforts des autorités nationales et internationales dans l'établissement et l'application de normes d'éthique élevées pour toutes les entreprises.

Le groupe ABB adhère aux principes fondamentaux des Règles de Conduite de la Chambre de Commerce Internationale (ICC), édition de 1999, et de la Convention de 1997 de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE), ainsi qu'aux dispositions du U.S. Foreign Corrupt Practices Act de 1977 (loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger).

La politique d'ABB en matière d'éthique dans les affaires est au cœur des valeurs centrales et des principes directeurs du groupe. Elle est intégrée aux normes d'éthique dans les affaires d'ABB qui définissent une règle de «tolérance zéro» en matière de non-conformité.

En mettant en œuvre cette politique, la direction d'ABB et ses employés :

- Reconnaittent que les valeurs éthiques et économiques sont interdépendantes et que des critères élevés d'éthique et d'intégrité sont un gage de crédibilité,
- Prônent l'honnêteté et l'équité dans tous les aspects de leur activité et attendent en retour le même comportement de la part de leurs partenaires,

- S'assurent que toutes les transactions commerciales d'ABB sont totalement et correctement enregistrées conformément aux principes comptables de la société,
- Suivent des séances de formation continue et de sensibilisation sur la façon de traiter les questions d'éthique, et fournissent des conseils et la direction à suivre,
- Appliquent une politique de «tolérance zéro» afin d'assurer un strict respect des lois et réglementations locales et internationales, ainsi que des normes éthiques du groupe ABB,
- Procèdent à un suivi régulier du respect de l'éthique et s'assurent que des dispositifs accessibles sont mis en place pour que les employés ou des tiers puissent signaler d'éventuelles infractions.

Réseau global de soutien de conformité

Le conseil d'administration d'ABB et le comité exécutif ont chargé le service Affaires juridiques et conformité de mettre en œuvre et superviser les questions d'éthique des affaires au sein du groupe ABB et de gérer un réseau mondial pour assurer le respect de cette éthique.

Des responsables et conseillers de conformité ont été désignés au niveau du siège social, avec des directeurs régionaux pour des régions spécifiques, pour former dans plus de 50 pays, conseiller et exercer un suivi des employés dans tous les domaines de l'organisation. De plus, des coordinateurs éthiques ont été mis en place dans les divisions commerciales afin d'identifier les problèmes critiques et développer des programmes destinés à y répondre. Une autre section sur les organismes prêteurs et de crédit à l'exportation a été ajoutée à la politique d'éthique des affaires. Des responsables éthiques spécialement formés sont chargés de superviser et de certifier toutes les informations appelées à être rendues publiques dans ce domaine.

Ce réseau international communique des informations et des recommandations, encourage le dialogue interne et soutient l'éducation et la formation aux principes de l'éthique. En 2003, ABB a poursuivi la mise en œuvre d'un programme strict au sein du groupe visant à promouvoir sa politique d'éthique des affaires et à en assurer le respect. Au cours des dernières années, ces programmes de formation ont touché presque 100 % des employés directement impliqués dans les transactions commerciales, tout en faisant progresser le degré de sensibilisation de la quasi-totalité des autres employés.

En outre, un programme de formation particulier est dispensé chaque année pour répondre à un certain nombre de questions importantes et spécifiques. Les participants sont les personnes susceptibles de se trouver confrontées aux problèmes qui y sont abordés.

Accès pour les employés

Les employés ont accès, via l'intranet du groupe, aux informations, directives, documents, formulaires et accords utiles, relatifs à tous les aspects du programme de conformité à l'éthique des affaires.

Numéros d'assistance

Une ligne d'assistance téléphonique fonctionnant 24 heures sur 24 ainsi que des informations détaillées sur le réseau des conseillers de conformité sont également disponibles en vue de faciliter la consultation ou les questions. En plus du numéro d'assistance de l'équipe des Affaires juridiques et de conformité au siège de la société, il existe des numéros d'assistance pour les différentes unités dans presque chaque pays et région qui s'efforcent d'accommoder les sensibilités nationales. Dans certains pays par exemple, les communications sont strictement anonymes, tandis que dans d'autres, elles doivent être relayées par des personnes de confiance.

Liaisons externes

ABB en tant que groupe compte au nombre des souscripteurs et donateurs de Transparency International, une coalition contre la corruption. Le groupe ABB est également en liaison avec le Basel Institute on Governance, et depuis plusieurs années collabore avec le Centre pour l'éthique des affaires de Constance en Allemagne.

Principes commerciaux anti-corruption

Lors de la réunion du Forum Économique Mondial en janvier 2004 à Davos en Suisse, ABB a été l'une des dix sociétés internationales à signer un document relatif aux «Principes de lutte contre la corruption dans l'industrie de l'ingénierie et de la construction». Les principes ont été développés par un groupe de travail multinational de sociétés d'ingénierie et du bâtiment, dont ABB, de concert avec le Forum Économique Mondial, Transparency International et le Basel Institute on Governance.

Politiques de développement durable d'ABB

La nouvelle politique environnementale d'ABB

L'ancienne politique environnementale d'ABB a été présentée en 1992. Bien que nous soyons un leader reconnu dans ce domaine, l'évolution et l'apparition de nouveaux défis requièrent une politique mise à jour qui confirme certains engagements, et se concentre plus précisément sur certains domaines.

En 2003, ABB a commencé à réactualiser sa politique environnementale, laquelle a été confirmée par le comité exécutif en janvier 2004. Cette politique renforce le management des problèmes d'environnement pendant tout le cycle de vie des produits ABB – des fournisseurs et sous-traitants à l'utilisation de nos produits par les clients jusqu'à l'élimination et le recyclage en fin de vie.

Dans l'une des principales déclarations de la nouvelle politique, ABB reconnaît que le management environnemental est l'une de ses priorités majeures, et que le développement durable est intégré à toutes ses stratégies, procédures et activités à l'échelle du groupe. Nous nous engageons à développer des produits et systèmes économes en ressources et à ouvrir un dialogue permanent avec nos clients pour les aider à sélectionner les solutions et systèmes les plus respectueux de l'environnement.

ABB s'engage à renforcer le management de l'environnement dans les neuf domaines suivants afin de faire progresser de manière continue les performances et le leadership acquis dans ce domaine au cours de la dernière décennie.

1. Conduire toutes nos activités dans le respect de l'environnement par la mise en œuvre de systèmes de management de l'environnement conformes à la norme ISO 14001, et l'application de principes environnementaux tels que l'engagement en faveur de l'amélioration continue, le respect de la législation et la formation des employés, dans toutes nos activités à travers le monde
2. Promouvoir la responsabilisation environnementale tout au long de la chaîne de valeur en encourageant les fournisseurs, sous-traitants et clients à adopter les normes environnementales internationales
3. Développer nos processus de fabrication en insistant sur l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources
4. Effectuer des vérifications régulières des performances environnementales de nos installations, y compris celles concernées par les acquisitions, cessions et fusions
5. Transférer les technologies éco-efficaces aux pays en développement
6. Développer et commercialiser des produits et systèmes économes en ressources et facilitant l'emploi des sources d'énergie renouvelables
7. Affirmer les performances environnementales des produits de notre cœur de métier par la publication de déclarations environnementales de produit fondées sur une évaluation du cycle de vie
8. Intégrer les aspects environnementaux dans l'évaluation des risques dans le cadre des grands projets de nos clients
9. Assurer la transparence par la publication d'une revue Développement Durable annuel basé sur les exigences de la Global Reporting Initiative (GRI) et vérifié par un prestataire indépendant

Politique sociale d'ABB

En tant qu'acteur de la société au travers de ses activités commerciales et de leur impact économique, environnemental et social, ABB reconnaît que les performances sociales constituent une clé du développement durable. Tout en visant à apporter une contribution positive, tant sur les plans économique qu'environnemental, nous considérons les performances sociales comme le troisième pilier du développement durable.

La politique sociale d'ABB a été introduite en février 2001 et concerne les domaines qui peuvent être directement influencés par ABB. Elle puise à cinq sources : la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les principes fondamentaux des droits de travail de l'Organisation internationale du travail, les directives de l'Organisation de coopération et de développement économique sur les entreprises multinationales, les principes globaux de Sullivan, et la norme sur la responsabilité des sociétés (SA 8000), une norme auditable pour la protection des droits des salariés.

Nous nous engageons à examiner et à consulter les parties prenantes sur cette politique afin de garantir son amélioration continue. Notre politique vise :

1. ABB dans la société

Contribuer dans la mesure de nos capacités à améliorer les conditions économiques, environnementales et sociales par un dialogue ouvert avec les parties prenantes et par la participation active aux efforts communs.

2. Droits de l'homme

Soutenir et respecter les déclarations internationales de protection des droits de l'homme.

Les employés et sous-traitants engagés comme personnels de sécurité doivent respecter les normes internationales des droits de l'homme dans leur travail.

3. Enfants et jeunes travailleurs

Assurer la protection adéquate des mineurs, avec le principe fondamental de ne pas employer d'enfants ni de soutenir le recours à la main-d'œuvre infantine, hormis dans le cadre des programmes officiels de formation des jeunes (tels que les programmes de stages en entreprise).

4. Liberté d'engagement

Imposer que tous les employés soient embauchés dans la société de leur plein gré, et s'abstenir de toute coercition dans l'embauche d'employés, ou de soutien de toute forme de travail forcé ou obligatoire.

5. Santé et sécurité

Assurer un environnement de travail sûr et sain sur tous les sites et installations et prendre des mesures adéquates de prévention des accidents et risques pour la santé dans le cadre du travail, en diminuant, dans toute la mesure du possible, les sources de risques inhérentes à l'environnement de travail.

6. Consultation du personnel et communication

Faciliter la consultation régulière de tous les employés et répondre à leurs problèmes.

Respecter le droit de tous les personnels à constituer ou à adhérer à des syndicats de leur choix et à négocier collectivement.

Assurer que les représentants du personnel ne font pas l'objet de discrimination et que ces représentants peuvent accéder à leurs adhérents sur le lieu de travail.

Assurer en cas de licenciements majeurs la mise en place d'un plan social et de reconversion et le communiquer aux employés ou à leurs représentants officiels.

7. **Egalité des chances**

Offrir l'égalité des chances à tous les employés et s'abstenir de tout soutien direct ou indirect à la discrimination dans l'embauche, la rémunération, l'accès à la formation, la promotion, la cessation d'emploi ou la retraite, sur la base de l'origine ethnique ou nationale, de la caste, la religion, le handicap, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, la syndicalisation ou l'affiliation politique.

8. **Harcèlement et pratiques disciplinaires**

Interdire l'usage de la coercition mentale ou physique, des insultes ou punitions corporelles/travaux forcés, et interdire les comportements, y compris sous forme de gestes, de langage et de contact physique, qui sont de nature sexuelle, coercitive, menaçante, abusive ou d'exploitation.

Instaurer et développer des procédures équitables de traitement des doléances du personnel et des pratiques disciplinaires.

9. **Heures de travail**

Se conformer aux lois et normes du secteur applicables sur les heures de travail, notamment les heures supplémentaires.

10. **Rémunération**

Assurer que les salaires versés répondent ou sont supérieurs aux minimums légaux ou du secteur, et sont toujours suffisants pour satisfaire les besoins fondamentaux du personnel et offrir en plus un revenu discrétionnaire.

Assurer que la ventilation des salaires et des prestations sociales est clairement et régulièrement détaillée aux salariés, et que la rémunération est versée en pleine conformité avec toutes les lois applicables selon des modalités convenant aux salariés.

Assurer que les dispositions des contrats de travail et des programmes d'apprentissage sont établies en conformité totale avec les obligations d'ABB selon la législation et les réglementations applicables au travail et à la sécurité sociale.

11. **Fournisseurs**

Instaurer et développer des procédures d'évaluation et de sélection des principaux fournisseurs et sous-traitants, relativement à leur aptitude à répondre aux exigences et aux principes de la politique sociale d'ABB, et veiller à ce qu'ils satisfassent en permanence à ces obligations.

12. **Implication dans la communauté**

Promouvoir et participer aux activités communautaires favorisant le développement économique, environnemental, social et éducatif, au titre de l'engagement d'ABB à l'égard des collectivités où la Société exerce ses activités.

13. **Ethique des affaires**

Soutenir les normes les plus hautes d'éthique et d'intégrité dans la vie des affaires et appuyer les efforts des autorités nationales et internationales visant à instaurer et appliquer des normes éthiques élevées dans toutes les activités.

Politique de santé et de sécurité d'ABB

Assurer un environnement de travail sûr et sain sur tous les sites et installations et prendre des mesures adéquates pour prévenir les accidents et les problèmes de santé pendant le travail, en minimisant, dans toute la mesure du possible, les causes de risque inhérentes à l'environnement de travail.

Huit « conditions » en matière de santé et de sécurité soutiennent la politique et définissent le cadre de la culture de la santé et de la sécurité que nous poursuivons chez ABB.

1. Leadership et obligation de rendre des comptes – Définition claire des responsabilités, des ressources et des obligations de rendre compte pour les responsables.
2. Prise en compte des risques de la santé et de la sécurité – à tous les stades du cycle de vie du projet, du service ou de la fabrication, la conformité aux normes nationales et internationales étant une exigence minimum.
3. Faire preuve de compétence en matière de santé et de sécurité de telle manière que tous les responsables, employés, consultants de sécurité et sous-traitants connaissent leurs responsabilités et bénéficient de la formation et de l'expérience nécessaires pour y faire face.
4. S'assurer du concours de sous-traitants et de partenaires commerciaux sûrs, par la sélection de sous-traitants et de fournisseurs se conformant aux exigences d'ABB en matière de santé et de sécurité.
5. S'assurer de l'intégration de la santé et la sécurité aux processus de management du changement, tant à l'échelle mondiale que locale.
6. S'assurer qu'un système de gestion de crise et d'urgence est en place.
7. S'assurer de l'analyse et de la prévention des accidents.
8. Bilan systématique des performances de santé et de sécurité par les responsables, s'appuyant sur un processus de reporting.

Politique d'éthique dans les affaires d'ABB

Soutenir des normes élevées de déontologie des affaires ainsi que les efforts des autorités nationales et internationales visant à instaurer et appliquer des normes éthiques élevées dans toutes les activités.

La politique d'ABB en matière de déontologie des affaires est au cœur des valeurs et des principes directeurs du groupe. Elle est intégrée aux Normes d'éthique des affaires d'ABB qui définissent une règle de « tolérance zéro » en matière de non-conformité.

Le groupe ABB souscrit aux principes fondamentaux du Code de conduite, édition révisée de 1999, de la Chambre de Commerce Internationale (CCI), et de la Convention de l'OCDE de 1997, ainsi qu'à la loi américaine de 1977 sur les pratiques de corruption à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act).

Performances économiques

Les divisions clés affichent d'excellents résultats

Les divisions clés d'ABB, Energie et Automation, ont enregistré de bons résultats en 2003 et affiché une hausse de l'EBIT (résultat avant intérêts et impôts) et de la trésorerie.

Les deux divisions ont dépassé leur objectif annuel d'EBIT. L'activité Energie a enregistré une marge d'EBIT de 7,3% (objectif: 7,0%) et l'activité Automation, une marge de 7,8% (objectif: 7,1%).

La perte nette du groupe est imputable principalement à des pertes non liquides résultant des actions que le groupe a entreprises pour remettre en ordre ses opérations non poursuivies et ne relevant pas de son cœur de métier.

Au cours du quatrième trimestre 2003, ABB a raffermi sa structure financière et a assuré ses besoins de trésorerie jusqu'en 2006 grâce à une offre de droits de 2,5 milliards USD, une émission d'obligations classiques pour un montant de 650 millions d'euros et un financement bancaire sans garantie et non utilisé de 1 milliard USD. L'entreprise a également remboursé et annulé ses facilités bancaires précédentes assurées de 1,5 milliards USD. Les capitaux propres ont augmenté de 1 013 millions USD à la fin de septembre 2003 à 3 026 millions USD à la fin de l'exercice.

Le groupe a également poursuivi son programme de cession des activités et autres actifs non essentiels, utilisant le produit des ventes pour renforcer son bilan et réduire son endettement.

L'amélioration des performances opérationnelles et la finalisation du programme de cession seront les priorités d'ABB en 2004.

ABB a mis en œuvre son programme de changement progressif afin de réduire sa base de coûts de 900 millions USD d'ici la mi-2004. Pendant la première année entière – 2003 –, le groupe a réalisé des économies de 655 millions USD, soit un résultat au-delà de l'objectif fixé.

Au cours de l'année 2003, le nombre des employés d'ABB a diminué, passant de 139 000 à 116 500. Presque tous les salariés quittant ABB, suite à ces cessions, ont été transférés dans d'autres entreprises. Le programme Step Change a supprimé environ 7 100 emplois.

La productivité du travail, mesurée en chiffre d'affaires par employé, a augmenté fortement, passant de 137 400 USD en 2002 à 178 300 USD en 2003.

En ce qui concerne la question de l'amiante, le 31 juillet 2003, une cour de district des Etats-Unis a approuvé un plan de protection en vertu de la procédure du Chapitre 11 du droit fédéral des faillites, déposé au début de l'année par la filiale d'ABB aux Etats-Unis, Combustion Engineering, permettant ainsi de progresser vers une résolution du litige. Suite à l'approbation de la cour, une période d'appel a commencé devant la 3^e cour d'appel des États-Unis. Toute la documentation a été reçue par la cour le 7 octobre. La date de l'audience avait été fixée au 4 février 2004, mais elle a été reculée. La Société attend actuellement l'annonce d'une nouvelle date et reste confiante que son plan sera approuvé.

Pour souligner l'importance centrale de la technologie pour l'entreprise, ABB a investi 613 millions USD en recherche et développement et 317 millions USD en développement liés aux commandes, soit un montant de 930 millions USD en 2003, ce qui représente environ 4,9% du chiffre d'affaires, contre un total de 795 millions USD en 2002, ou 4,6% du chiffre d'affaires.

Les objectifs*

1. Chiffre d'affaires: 4% de la croissance annuelle moyenne 2002–2005 en monnaies locales
2. Marge EBIT: 8% en dollars US d'ici à 2005
3. Endettement: 4 milliards USD d'ici à fin 2005
4. Ratio de la dette (endettement divisé par l'endettement plus le capital social, y compris intérêts minoritaires): 50% en 2005
5. Réduction des coûts de 900 millions USD d'ici à mi-2004

* Les objectifs de chiffre d'affaires et de marge sont hors acquisitions et cessions majeures, et hors fermetures d'activité

Flux financiers entre ABB et les participants clés (non audité) :

(millions USD)	2003	%
Chiffre d'affaires	18 795	
Coût des facteurs de production	(11 841)	
Dépréciation et amortissement	(577)	
Bénéfices des parties intéressées	6 291	100
Salariés	(5 721)	(91)
Gouvernements (impôts)	(78)	(1)
Actionnaires d'actions du groupe (cotées)	0	0
Actionnaires minoritaires	(82)	(1)
Créanciers	(410)	(7)
Réinvesti dans l'activité	86	1

Voir aussi page 21 : politiques SO1 pour gérer l'impact sur les communautés. ABB a fait don de près de 4,5 millions USD à des projets communautaires.

Tous les chiffres sont indiqués en millions USD sauf avis contraire

	2003 Réactualisé	2002 Réactualisé	2001 Réactualisé
Chiffre d'affaires total	18 795	17 466	18 334
Bénéfice brut (chiffre d'affaires moins coût des ventes)	4 715	4 399	4 795
Marge brute (%)	25,1	25,2	26,2
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	656	346	517
Résultat net (perte)	(767)	(783)	(729)
Dividendes (en millions de francs suisses)	0	0	0
Dividendes par action (en francs suisses)	0	0	0
Actifs d'exploitation nets / chiffre d'affaires (%)	51,5	56,3	51,7

Chiffre d'affaires par région

(millions USD)	2003	2002 Réactualisé	2001 Réactualisé
Europe	10 332	9 739	10 368
Continent américain	3 572	3 834	4 346
Asie	3 346	2 587	2 420
Moyen-Orient et Afrique	1 545	1 306	1 200

Actif

	2003	2002 Réactualisé	2001 Réactualisé
Total de l'actif	30 413	29 533	32 305
Dont survaleurs et autres immobilisations incorporelles, nettes	2 880	2 808	2 693

Investissements

	2003	2002 Réactualisé	2001 Réactualisé
Dépenses de recherche et développement	613	547	590
Dépenses de développement liées aux commandes	317	248	404
Dépenses d'investissement, hors actifs incorporels achetés	–	–	–
Dépenses d'investissement pour les acquisitions	–	–	–
Position d'endettement	(2 745)	(5 003)	(6 160)
Levier financier	70%	86%	82%

Achats

	2003	2002 Réactualisé	2001 Réactualisé
Valeur totale des biens et des services (non audité)	6 700	8 200	–

Productivité au travail

en milliers USD	2003	2002 Réactualisé	2001 Réactualisé
Chiffre d'affaires par employé	178,3	137,4	127,9

Impôts

	2003	2002 Réactualisé	2001 Réactualisé
Charges fiscales provenant des activités poursuivies	78	74	87

Nombre d'employés

	2003	2002 Réactualisé	2001 Réactualisé
Nombre d'employés	116 464	139 051	156 865

Performances environnementales

Aperçu

Le rapport sur le développement durable concerne tous les employés travaillant dans des locaux appartenant ou loués par ABB. Il ne s'applique pas aux sites de nos clients.

Pour la deuxième année successive, le domaine d'application du rapport s'applique à l'ensemble de nos employés, y compris les employés de nos organismes non dédiés à la fabrication dans des pays ne disposant pas actuellement d'un réseau de contrôleurs du développement durable. De par leur nature, ces sites non dédiés à la fabrication ont un impact limité sur l'environnement et nous avons estimé le niveau de leurs principaux indicateurs environnementaux, tels que l'utilisation d'électricité, du chauffage collectif et la consommation d'eau par personne. Ces estimations sont basées sur des données provenant d'installations comparables et concernent environ 19 % des employés. Lorsque nous avons utilisé une estimation, nous l'indiquons dans le texte.

Les 81 % restants sont basés sur des données recueillies d'une année à l'autre sur plus de 400 sites, principalement dans des organismes de fabrication et de services, consolidées à partir de 349 rapports séparés.

Certains des indicateurs GRI, tels que la consommation de matériaux, sont pratiquement impossibles à déterminer pour une entreprise internationale fabriquant une gamme étendue de produits sur de nombreux sites et utilisant des millions de matériaux et de composants différents à l'échelle mondiale et locale.

Néanmoins, au cours des trois dernières années, nous avons étendu régulièrement notre système de collecte de données pour inclure davantage d'indicateurs GRI. Cette année, par exemple, nous avons développé la section sur la biodiversité pour couvrir ce sujet plus à fond.

Matériaux

EN1 Consommation totale de matériaux

Les principaux matériaux employés dans les produits d'ABB sont, par importance de poids, l'acier, les tôles, le cuivre, l'aluminium, l'huile minérale et divers plastiques. Toutefois la diversité de la gamme de produits d'ABB et le fait que nombre de ces produits sont fabriqués selon les spécifications des clients rendent inadapté le reporting consolidé de la consommation des matériaux. ABB a pour objectif de minimiser les matériaux et substances utilisés par produit, notamment ceux inclus dans la liste des matériaux dont l'usage est réglementé ou sous surveillance.

Dans les tableaux suivants, nous répertorions certains matériaux et substances sous surveillance, utilisés par ABB pour fabriquer ses produits ou par les fournisseurs travaillant d'après les spécifications d'ABB.

Substances organiques utilisées pour la production (tonnes)

	2003	2002	2001
Résine de PCV – câbles et moulures	1 119	1 084	1 043
Phthalates (DEHP, DOP) – plastifiant pour PCV	0*	0	28
Phthalates (DIDP) – plastifiant pour PCV	9**	14	7
PBB et PBDE – retardateurs de flamme dans les plastiques	103	104	n. fourni
Fongicides – contrôle des champignons aquatiques	2,5	4,8	3,5
Polyuréthane – revêtements, peintures, adhésifs	909	819	927
Epoxy (faible poids moléculaire) – pièces moulées	300	296	424
Epoxy (poids moléculaire élevé) – revêtements, peintures, adhésifs	1 428**	941	1 114

* Réduction due à la modification du mélange de la production.

** Augmentation due à la progression des volumes de production.

Métaux et substances non organiques (tonnes)

	2003	2002	2001
Plomb			
Câbles sous-marins	2 967*	977	1 500
Autres produits, ex. contrepoids pour robots	222	640	2 037
Cadmium			
Piles rechargeables	1,7	2,1	2
Batteries industrielles livrées aux clients	0	40	s.r.
Dans les alliages de plomb	2,6*	1	3
Mercurure			
Dans les produits livrés aux clients	0,02	0,017	0,027
Gaz d'isolement SF ₆ (gaz des fournisseurs allant vers les installations ABB)	395	374	457
Gaz d'isolement SF ₆ (en sortie vers les clients)	319	358	403

* Augmentation due à la progression des volumes de production.

Utilisation de matériaux dangereux

ABB respecte ou, dans certains pays, dépasse les normes relatives aux matériaux et substances dangereux définis par des accords internationaux.

Parmi ses objectifs d'entreprise, ABB souhaite éliminer progressivement l'utilisation de ces substances dangereuses. La priorité donnée aux substances de substitution dépend de la sécurité environnementale et de l'acceptabilité technique de ces substances, du risque de déversement des substances dans l'environnement de leur classe de risque et de la possibilité pour ABB ou ses clients de les employer de manière parfaitement contrôlée.

Produits utilisés contenant des substances organiques dangereuses

	2003	2002	2001
Nombre de transformateurs avec huile contenant des PCB	39*	38	64
Nombre de condensateurs avec huile contenant des PCB	2 329**	3 003	3 056
Mercure dans les instruments de mesure pour analyse des gaz de l'huile de transformateur (kg)	15	28	s.o.

* Augmentation due à la baisse du seuil de la teneur en PCB.

** Réduction due à un programme continu de mise hors service.

Substances et matériaux typiques mis hors d'usage par ABB

Chloroparaffine <C14 – C17 – comme liquide de coupe
 Chloroparaffine <C14 – comme plastifiant/retardateur de flamme
 Insecticides – pour éliminer les insectes
 Éthoxylate de nonylphénol – comme dégraissant
 COV-Cl – pour processus de dégraissage
 Cadmium – oxyde de cadmium (CdO) pour plaquage de contacteurs
 Cadmium (Cd) – pour piles rechargeables non industrielles
 Plomb (Pb) – pour contrepoids de robots et fils de soudage
 Plomb organique – comme stabilisateur pour plastiques
 Plomb – dans les peintures
 Mercure – dans les instruments analytiques
 PCB – dans les transformateurs et condensateurs
 (c'est-à-dire dans ceux qui sont toujours en service)

EN2 Pourcentage de déchets utilisés provenant de sources externes

Le plomb utilisé dans les contrepoids pour robots, 222 tonnes, et les 40 tonnes de cadmium utilisées dans les batteries industrielles en 2002 sont recyclés par des sources externes.

Énergie

EN3 Utilisation directe d'énergie (Gigawatts/heure – GWh)

	2003	2002	2001
Combustible primaire			
Pétrole (9,96 MWh/m ³)	138	151	165
Charbon (7,56 MWh/t)	15	22	24
Essence	494	543	624
Chauffage urbain	238*	395	318
Électricité	1 311*	1 744	1 242
Énergie totale utilisée	2 196	2 855	2 373
Mégawatt/heure (MWh) par employé	21**	21	20

* Pour 19 % des employés, les valeurs incluent une estimation basée sur l'utilisation de 3 MWh/employé pour le chauffage collectif et 12 MWh/employé pour l'électricité.

** Les valeurs absolues pour tous les types d'énergie consommée ont diminué grâce aux projets d'amélioration en matière de consommation d'énergie et à la cession de certaines activités. Mais, à cause de la réduction du nombre total d'employés en 2003, la consommation par employé reste comparable à celle de l'année dernière.

Nous avons choisi de ne pas mesurer la consommation d'énergie par unité de production à cause de la diversité de notre gamme de produits et du fait que la plupart de nos produits sont réalisés en fonction des spécifications de nos clients. Nous avons préféré établir la consommation d'énergie par employé.

EN4 Utilisation indirecte d'énergie (Gigawatts/heure – GWh)

	Utilisation par ABB		Pertes des utilités		Utilisation totale d'énergie	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Chauffage collectif	238*	395	36	62	274	457
Électricité	1 311*	1 744	1 811	2 408	3 122	4 152

(Le chauffage collectif et l'électricité sont les principales catégories d'énergie indirecte utilisée par ABB).

* Inclut une estimation pour 19 % des employés (voir ci-dessous « Énergie utilisée »).

L'utilisation d'énergie indirecte est définie dans ce tableau comme les pertes d'énergie induites par les utilités lors de la fourniture de l'énergie qu'ABB consomme. Par exemple, pour fournir à ABB 238 GWh de chauffage collectif utile, les utilités consomment 274 GWh d'énergie, soit une perte de 36 GWh. Cela permet de mesurer l'efficacité des utilités en termes de fourniture d'énergie utilisable – une perte de 13 % pour le chauffage collectif et une perte de 58 % pour la fourniture d'électricité utile.

EN17 Initiatives favorisant l'utilisation d'énergie renouvelable

La plupart des installations d'ABB sont contraintes d'utiliser l'énergie fournie par les services locaux. Dans les pays où les utilités offrent une « énergie verte », ABB a pour objectif d'accroître la quantité d'énergie renouvelable achetée.

EN18 Consommation d'énergie des principaux produits

ABB publie des déclarations environnementales pour un nombre croissant de ses produits de base. Une déclaration environnementale est un outil standardisé conforme à la norme ISO/TR 14025, pour quantifier les performances environnementales d'un produit ou d'un système sur tout son cycle de vie. Elle constitue une référence reconnue dans le monde entier par toutes les parties intéressées.

A ce jour, près de 50 déclarations environnementales ont été publiées. Elles se trouvent sur les pages consacrées au développement durable de notre site Internet : www.abb.com/sustainability

Une déclaration environnementale, basée sur une évaluation du cycle de vie, fournit des informations sur les effets environnementaux tels que l'acquisition de matières premières, l'utilisation et l'efficacité de l'énergie, le contenu des matériaux et substances, la génération d'émissions et de déchets. Elle contient aussi des informations sur le produit et l'entreprise.

Pour un produit ABB type nécessitant de l'énergie pour fonctionner, les impacts environnementaux les plus marquants surviennent pendant sa durée d'utilisation et non pas lors de sa fabrication, et résultent de l'énergie qu'il consomme. Dans la déclaration environnementale, ces effets sont présentés sous forme de mesures définissant la part de responsabilité du produit dans des phénomènes environnementaux connus, tels que le réchauffement de la planète, l'appauvrissement de la couche d'ozone, etc., comme indiqué dans le tableau ci-dessous pour un appareil basse tension à courant alternatif typique.

	% lié à fabrication	% lié à l'utilisation
Réchauffement du globe	0,84	99,16
Acidification	1,28	98,72
Appauvrissement de la couche d'ozone	1,03	98,97
Eutrophisation	2,12	97,88

Performances environnementales

EN19 Autre utilisation indirecte d'énergie

a) Pourcentage du nombre total de déplacements par type

	Routier		Ferroviaire		Aérien	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Voyages professionnels	53	55	10	9	37	36

ABB n'est pas encore en position d'obtenir des chiffres sur les distances couvertes au cours des voyages professionnels. En attendant, nous communiquons ci-dessus le pourcentage estimé de l'utilisation des différents modes de transport par ABB.

b) Utilisation de matériaux exigeant beaucoup d'énergie

Pour les raisons indiquées précédemment, ABB ne prend pas en compte la quantité totale de tous les matériaux. Les matériaux que nous utilisons et qui consomment le plus d'énergie sont l'aluminium (284 MJ/kg [méga-joules par kilogramme-]), le cuivre (128 MJ/kg) et l'acier (28 MJ/kg).

c) Gestion du cycle de vie Fabrication

ABB a pour objectif de recycler autant de déchets que possible. Tous les principaux produits d'ABB sont accompagnés de directives de recyclage pour faciliter leur élimination à la fin de leur vie utile.

Déchets recyclés ou récupération d'énergie (tonnes)

	2003	2002	2001
Solides	80 085	85 751	106 998
Liquides	4 805	5 746	2 615

Eau

EN5 Consommation d'eau (kilotonnes)

	2003	2002	2001
Achetée chez des compagnies des eaux	3 603*	4 469	5,390
Extraite par ABB			
eaux souterraines	1 921	non disponible	non disponible
eaux de surface	850	non disponible	non disponible
Consommation d'eau totale	6 374	non disponible	non disponible

* Ce chiffre inclut une estimation de dix tonnes/an/employé pour environ 19% des employés.

EN20 Sources d'eau fortement touchées par la consommation d'eau d'ABB

Les processus de fabrication d'ABB n'emploient pas de quantités importantes d'eau. Les eaux souterraines et de surface sont utilisées surtout à des fins de refroidissement. Presque toute l'eau de refroidissement est rejetée sans avoir été contaminée.

EN21 Prélèvements annuels d'eaux souterraines et d'eaux de surface

Voir EN5 et EN20.

EN22 Recyclage et réutilisation de l'eau

La quantité d'eau utilisée en circuit fermé est d'environ 60 000 tonnes. L'eau est principalement utilisée pour le refroidissement des systèmes et pour les processus de traitement de surface.

Biodiversité

EN6 Sites possédés, loués ou gérés dans des habitats à forte biodiversité

Les sites de fabrication d'ABB ne sont pas situés dans des zones à habitats riches en biodiversité, comme définis dans les catégories de zones protégées de l'IUCN 1-4, les sites du patrimoine mondial ou les réserves de la biosphère.

EN23 Quantité totale de terrains possédés, loués ou gérés pour les activités de production (mètres carrés)

	2003
Terrain bâti	environ 7 millions
Superficie totale	environ 18 millions

Emissions

EN8 Gaz à effet de serre (kilotonnes)

	2003	2002	2001
CO ₂ provenant de l'utilisation d'énergie	890*	1 172	910
SF ₆ (en équivalent de CO ₂)	229	257	501

* Inclut une estimation de l'énergie utilisée par 19% des employés. Cette estimation est basée sur l'utilisation de 3 MWh par employé pour le chauffage collectif et 12 MWh par employé pour l'électricité.

Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) sont calculées sur la base de notre consommation d'énergie interne pour la production, l'éclairage, le chauffage et la climatisation, et comprend des émissions indirectes au niveau des utilités auprès desquelles ABB achète de l'énergie. Les émissions d'hexafluorure de soufre (SF₆) sont estimées à 3% de l'ensemble des gaz SF₆ utilisés par ABB. L'équivalent CO₂ pour le SF₆ est de 23 900.

EN9 Substances détruisant la couche d'ozone (tonnes)

	2003	2002	2001
CFC de classe II*			
Utilisés dans les produits de client	0,4**	12	25
Contenus dans nos propres processus de fabrication	2,6	4	7
Contenus dans les appareils de climatisation de nos propres bâtiments	9,8	8	10

* Les chlorofluorocarbones (CFC) de classe I sont interdits dans les produits ABB.

** Réduction due à la cession de l'activité Traitement de l'air.

Tous les CFC sont manipulés selon les procédures définies dans le programme de gestion environnementale de chaque site de fabrication.

Composés organiques volatils, COV (tonnes)

	2003	2002	2001
COV	724	946	1 204
COV-CI	31*	47	143

* Réduction due à la cession de l'activité Traitement de l'air.

Dans la mesure du possible, ABB utilise des peintures à base d'eau pour réduire encore les émissions de COV.

En ce qui concerne les composés organiques volatils chlorés (COV-CI), nous avons pour objectif d'en éliminer toutes les émissions.

Le système actuel de reporting ne permet pas de distinguer entre les différents types de COV et de COV-CI. Il est donc inutile de convertir les données en équivalents d'éthane. Les principaux constituants des COV et des COV-CI sont le xylène, les diluants et le perchloroéthylène.

EN10 Émissions de NO_x et de SO_x (kilotonnes de SO₂ et de NO₂)

	2003	2002	2001
SO _x de combustion du charbon	11	16	non disponible
SO _x de combustion du pétrole	84	109	non disponible
NO _x de combustion du charbon	8	12	non disponible
NO _x de combustion du pétrole	63	82	non disponible
NO _x de combustion de l'essence	107	137	non disponible

Ces valeurs correspondent aux combustibles fossiles dans les installations d'ABB à des fins de chauffage. ABB n'est pas encore en position d'inclure également des valeurs d'émissions dérivées, par exemple, du transport des marchandises et des personnes.

EN30 Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre

Les émissions indirectes provenant des déplacements, du transport, de la fabrication et les émissions en rapport à l'utilisation des produits ne sont pas consolidées au niveau du groupe.

Pour les produits de base cependant, les émissions de gaz à effet de serre sur tout le cycle de vie d'un produit sont indiquées dans les déclarations environnementales sur les produits (voir le site www.abb.com/sustainability).

EN11 Déchets

a) Déchets dangereux éliminés (tonnes)

	2003	2002	2001
Huile	1 387	2 212	non disponible
Huiles et équipements contaminés par des PCB	79	202	32
Résidus des cabines de peinture	396	686	non disponible
Peinture fraîche	268	314	non disponible
Composés organiques volatils	64	177	non disponible
Autres produits	1 997	2 789	non disponible

b) Méthodes d'élimination d'autres déchets non dangereux (en pourcentage de la quantité de déchets)

	Recyclage		Incinération		Décharge		Autre	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Bois	53	55	23	20	15	19	9	6
Plastique	40	40	19	17	33	37	8	6
Papier	75	75	5	7	13	15	7	3

Les principaux flux de déchets des installations ABB sont le bois, le plastique et le papier. Les chiffres ci-dessus représentent des estimations locales. ABB a pour objectif de réduire la quantité de déchets éliminés dans les décharges et d'accroître la réutilisation et le recyclage des matériaux. Cependant, dans certains pays, aucun programme de recyclage de déchets n'est disponible.

EN12 Evacuation des eaux de traitement Pourcentage de processus industriel ABB

	2003
Egouts publics	75
Plans d'eau	25

Les chiffres ci-dessus indiquent le pourcentage de processus industriel ABB rejetant des eaux dans les égouts publics ou dans les plans d'eau locaux tels que les lacs ou les rivières. L'eau provient essentiellement des usines de traitement de surface, des eaux de refroidissement et des installations de tests; elles n'ont pas subi de contamination supplémentaire.

EN31 Transport de déchets dangereux

ABB suit les règlements juridiques pour transporter et mettre au rebut les déchets dangereux uniquement par l'intermédiaire d'éliminateurs agréés officiellement.

EN32 Sources d'eau et écosystèmes affectés par des rejets d'eau

Les sites ABB n'affectent pas de manière significative l'eau des sources et les écosystèmes concernés, ou l'eau souterraine.

EN13 Déversements et autres accidents

Le programme de gestion environnemental d'ABB comprend des mécanismes de reporting des incidents pouvant avoir un impact sur l'environnement. En 2003, 7 accidents ont été signalés : 5 en rapport avec des déversements de pétrole, 1 dû à un mauvais fonctionnement de filtre et 1 autre dû à un mauvais fonctionnement d'un séparateur d'huile.

Transport

EN34 Effets environnementaux des transports Pourcentage de transport, par type

	Routier		Ferroviaire		Maritime		Aérien	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Matériaux des fournisseurs	76	78	4	5	9	8	11	9
Livraison de produits finis	75	78	4	4	12	11	9	7

Les chiffres ci-dessus représentent des estimations locales. La plupart des matériaux provenant des fournisseurs ainsi que les produits d'ABB allant chez les clients sont transportés par route.

Fournisseurs

EN33 Performances des fournisseurs

Les principaux fournisseurs de matériaux et de services, utilisés directement dans la fabrication des produits ABB, doivent se conformer à ce qui suit :

- Mettre en œuvre une politique environnementale
- Identifier les aspects environnementaux significatifs de la fabrication des produits qu'ils livrent à ABB
- S'assurer que toutes les opérations et processus respectent les normes et législations sur l'environnement
- Avoir mis en place les mécanismes de base permettant une amélioration continue, notamment ceux bénéficiant de la certification ISO 14001

Produits et services

EN14 Impacts environnementaux des principaux produits et services

Les performances environnementales, et l'impact des produits principaux, sont présentés dans les déclarations environnementales.

Les déclarations environnementales sont établies conformément à la norme ISO/TR 14025, la norme internationale pour les déclarations de produits.

EN15 Pourcentage de produits ABB récupérable après utilisation

Les produits ABB contiennent principalement de l'acier, du cuivre, de l'aluminium, de l'huile et des plastiques. Environ 90 % des matériaux sont récupérables à la fin de la durée d'utilisation du produit.

L'objectif d'ABB est d'encourager le recyclage en créant des produits faciles à démonter et en fournissant des instructions de recyclage aux utilisateurs.

Conformité

EN16 Amendes pour non-respect des règlements applicables

Au cours de l'année 2003, aucune sanction pour infraction environnementale par les entreprises ABB n'a été signalée.

Performances sociales

Bilan

En 2003, ABB a mis l'accent sur les performances en matière de santé et de sécurité et sur le développement d'une « stratégie humaine » qui englobe les principes du travail de la politique sociale d'ABB. Un membre du comité exécutif d'ABB préside un groupe d'orientation chargé de superviser la mise en application de la politique sociale à l'échelle du groupe.

La mise en application des 13 principes de la politique sociale d'ABB relève des responsables de départements du groupe suivant leur domaine d'expertise. Par exemple, la santé et la sécurité relèvent du département Développement durable, l'éthique dans les affaires du département Affaires juridiques et conformité, ABB dans la communauté du Service Communication, les fournisseurs de la Gestion des approvisionnements et les principes sociaux des Ressources humaines.

ABB a élaboré son propre système de management de la santé et de la sécurité au travail basé sur la norme internationale OHSAS 18001 et sur les directives de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatives aux systèmes de management de la santé et la sécurité au travail. ABB a fixé à toutes les unités stratégiques un objectif, la mise en application du système d'ici la fin 2004. Celle-ci concernera toutes les activités, dont la fabrication, le travail de bureau, les projets de construction et le service.

La gestion sociale dans la chaîne d'approvisionnement a été intégrée au travers de la procédure de qualification des fournisseurs d'ABB.

Les programmes de conformité à l'éthique dans les affaires se sont poursuivis pendant toute l'année, ciblant tous les personnels impliqués dans les transactions commerciales. Des dialogues avec les parties prenantes ont été organisés dans 19 des 48 pays pour guider le rôle d'ABB dans la communauté.

En 2004, Amnesty International commencera à former les responsables d'ABB sur les problèmes des droits de l'homme, tandis qu'un groupe de travail abordera les problèmes plus larges d'égalité des chances, et encouragera la promotion des femmes et des minorités à des postes de plus haute responsabilité.

Le rapport sur nos performances sociales a été augmenté pour intégrer un plus grand nombre d'indicateurs proposés par le Global Reporting Initiative (GRI). Les numéros de référence de la GRI sont accolés à chaque indicateur.

Les postes sans numéro de référence concernent des domaines sortant du champ du GRI et abordés l'an dernier, que nous documentons à nouveau dans ce dernier rapport.

Emploi

LA1 Répartition de l'effectif (nombre total d'employés d'ABB)

	2003	2002	2001
Europe	70 500	91 000	102 500
Continent américain	19 000	24 500	27 000
Asie	15 500	16 000	16 500
Moyen-Orient et Afrique	11 500	7 500	10 500
Total	116 500	139 000	156 500

LA2 Nombre d'employés à temps partiel (inclus dans les totaux ci-dessus)*

	2003	2002	2001
Europe	3 458	n/d	n/d
Continent américain	147	n/d	n/d
Asie	212	n/d	n/d
Moyen-Orient et Afrique	336	n/d	n/d
Total	4 153	n/d	n/d

* Première année de communication de ces chiffres. Les chiffres de quelques pays ne sont pas encore disponibles.

En Afrique du Sud, un quart du personnel travaille à temps partiel, 14 % en Autriche et 10 % dans les pays du Benelux. Dans la majorité des autres pays plus de 90 % de l'effectif est employé à plein temps.

Relations employés – direction

LA3 Pourcentage d'employés représentés par des syndicats indépendants*

	2003	2002	2001
Europe	57	n/d	n/d
Continent américain	15	n/d	n/d
Asie	41	n/d	n/d
Moyen-Orient et Afrique	2	n/d	n/d
Total	46	n/d	n/d

* Première année de communication de ces chiffres. Les chiffres ne sont toutefois pas disponibles pour tous les pays. Nous avons également exclu les pays où les syndicats ne sont pas considérés comme indépendants.

LA4 Information, consultation et négociation avec les employés

Dans le principe 6 de sa politique sociale, ABB s'engage à consulter régulièrement tous ses employés pour traiter les problèmes et à s'assurer en cas de licenciements majeurs que des plans sociaux et de reconversion sont en place et que les employés ou leurs représentants officiels en ont été informés.

Tous les pays participants au programme de management du développement durable ont été invités à confirmer leur conformité à ce programme et à expliquer leurs procédures. 34 pays sur 48 ont fourni des réponses satisfaisantes. Diverses méthodes sont adoptées, notamment des réunions employés-direction, des séminaires, des vidéoconférences et des forums d'information sur l'intranet.

Santé et sécurité

LA5 Enregistrement de la notification des maladies et accidents du travail

Dans le principe 5 de sa politique sociale, ABB s'engage à assurer un environnement de travail sûr et sain sur tous ses sites.

Tous les pays sont tenus de signaler immédiatement au CEO, aux membres du comité exécutif et aux responsables des départements du groupe ABB tout accident mortel, grave ou incident qualifié de dangereux et de procéder à une enquête. Ils doivent également établir des procédures de reporting et d'enquête, par secteur d'activité, pour les accidents de travail, jours non travaillés et maladies professionnelles – y compris les accidents dans le cadre des déplacements professionnels.

ABB a suivi les principes généraux du code de l'OIT sur l'enregistrement et la notification des maladies et accidents du travail lors de la définition de sa procédure de reporting et d'enquête.

LA6 Description des comités mixtes officiels sur la santé et la sécurité

La concertation sur la santé et la sécurité fait partie intégrante de l'engagement d'ABB relatif à la mise en place dans toutes les activités de systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail conformément à la norme OHSAS 18001 et aux directives de l'OIT. Les modalités de concertation avec le personnel sur la santé et la sécurité varient selon les conditions locales et peuvent prendre la forme de comités de santé et de sécurité ou de forums d'employés.

LA7 Accidents corporels, jours perdus, taux d'absentéisme et accidents mortels

Les chiffres relatifs au personnel sont divisés en deux catégories, les accidents sur le lieu de travail et lors du trajet vers le travail ou des déplacements professionnels, et sont détaillés dans les tableaux suivants.

Le taux d'accidents correspond au nombre d'accidents divisé par l'effectif total, multiplié par 1000.

Accidents du travail

Type d'accident	2003	2003	2002	2002
	Total	Taux d'accidents	Total	Taux d'accidents
Mortel	6	0,061	2	0,016
Grave	12	0,123	95	0,780
Jours perdus	34 212	350	46 504	380

Lors des trajets quotidiens et déplacements professionnels

Type d'accident	2003	2003	2002	2002
	Total	Taux d'accidents	Total	Taux d'accidents
Mortel	5	0,051	1	0,008
Grave	9	0,092	13	0,110
Jours perdus	8 231	84	2 602	21

Les chiffres par employé sont basés sur un effectif de 122 387 en 2002 et 97 764 en 2003. Les chiffres couvrent 43 pays.

Nous avons déploré le décès de dix-sept personnes en 2003 du fait des activités d'ABB. Six d'entre eux étaient des employés d'ABB contre deux en 2002. Dans tous les cas, des enquêtes approfondies ont été lancées, et des contrôles instaurés pour éviter une répétition.

Trois employés au total sont décédés lors d'accidents de la circulation en 2003, et deux dans un accident d'avion.

Quatre accidents mortels se sont produits chez les sous-traitants d'ABB en 2003, contre deux en 2002.

Deux personnes de l'extérieur sont décédées lors d'accidents de la route impliquant des véhicules d'ABB.

ABB a révisé sa stratégie en matière de santé et de sécurité afin d'aborder les causes premières de ces accidents.

En 2003, il a été enregistré 146 maladies du travail à déclaration obligatoire parmi les personnels d'ABB.

Au total 16 sociétés d'ABB ont reçu des prix reconnus à l'échelle nationale, qui mettent en lumière l'excellent comportement d'ABB dans bien des domaines.

En 2003, ABB a adopté les recommandations de l'OIT en matière de reporting des accidents au titre de notre engagement en faveur du Global Reporting Initiative. De ce fait, la définition de l'accident grave a changé cette année, d'où des chiffres en baisse pour 2003.

Le système de collecte des données introduit par ABB a besoin d'être amélioré en permanence, pour plus de fiabilité, particulièrement dans le domaine des projets de construction.

LA8 Politiques et programmes sur le HIV/SIDA

Tous les pays participant au programme de management du développement durable d'ABB ont été invités à fournir des détails sur leurs activités dans ce domaine. Quatre des 48 pays (Brésil, Afrique du Sud, Corée du Sud et Thaïlande) ont confirmé qu'ils disposaient de politiques concernant le HIV/SIDA et décrit leurs programmes et initiatives. Plusieurs autres pays ont renvoyé à des programmes nationaux.

LA14 Respect des directives de l'OIT concernant les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail

ABB a demandé à toutes les unités stratégiques de mettre en œuvre le système de management de la santé et de la sécurité au travail d'ABB d'ici décembre 2004. Le système ABB suit les principes de la norme OHSAS 18001 : 1999 et les directives de l'OIT sur les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail.

Formation et éducation

LA9 Formation et éducation

En 2003, 48 pays ont communiqué leurs chiffres concernant la moyenne d'heures de formation organisées « en classe » par employé par an. Les chiffres, hors formation « sur le tas », d'une sélection arbitraire de pays sont les suivants :

Argentine	4
Italie	5
France	7
Afrique du Sud	8
Thaïlande	10
Suisse	14
Malaisie	16
Danemark	20
Estonie	21
Egypte	25
Lituanie	34
Allemagne	48

Ces chiffres sont communiqués pour la première fois. Notre intention est de sélectionner d'autres pays pour les rapports futurs et ainsi de communiquer pour tous les pays sur une période de quatre ans. Nous communiquons sur les mêmes pays pour l'indicateur LA11 – composition de la direction.

Performances sociales

Diversité et égalité des chances

LA10 Égalité des chances, programmes et suivi

Selon le principe 7 de sa politique sociale, ABB s'engage à offrir une égalité des chances à tous ses employés.

Certains pays mettent en œuvre des programmes ciblant des groupes particuliers. Dans les sociétés d'ingénierie historiquement dominées par les hommes comme ABB, les femmes représentent une minorité, mais la proportion d'employées augmente régulièrement, notamment dans les professions de communication, du développement durable, du contrôle financier, de la recherche et développement. En Allemagne, ABB a nommé un responsable « Diversité » dont les fonctions incluent le soutien des femmes poursuivant une carrière dans la compagnie.

En 2004, un groupe de travail au niveau de la direction abordera les questions plus larges de l'égalité des chances et encouragera la promotion des femmes et des minorités à des postes de responsabilité plus élevée.

LA11 Composition de la direction

Le conseil d'administration d'ABB se compose de huit hommes de six nationalités différentes.

Le comité exécutif est constitué de cinq hommes de quatre nationalités différentes.

Au forum 2004 des cadres du groupe, les participants avaient 23 nationalités différentes.

Pourcentages des femmes à des postes d'encadrement (dirigeant, cadre supérieur et moyen) des mêmes pays choisis au hasard pour LA9.

Danemark	0
Egypte	2
Allemagne	2
Thaïlande	3
Argentine	3
Italie	3
Malaisie	4
Suisse	7
France	12
Afrique du Sud	16
Estonie	17
Lituanie	34

Ces chiffres concernent les trois niveaux supérieurs de la direction pour ces pays et domaines d'activité. Notre intention est de sélectionner d'autres pays pour les futurs rapports de manière à communiquer sur l'ensemble des pays sur une période de quatre ans.

Stratégie et gestion

HR1 Respect des droits de l'homme – Politiques, directives, procédures

Selon le principe 2 de sa politique sociale, ABB s'engage à soutenir et à faire respecter les droits de l'homme, et notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies.

ABB et six autres sociétés internationales ont lancé la Business Leaders Initiative on Human Rights (initiative des chefs d'entreprise sur les droits de l'homme, BLIHR) qui vise à faire progresser l'intégration des droits de l'homme dans les affaires. L'initiative, qui remonte à trois ans, a produit son premier rapport en décembre 2003 et ouvre le dialogue avec plusieurs ONG, universités, institutions de l'ONU et réseaux d'affaires plus larges pour mieux comprendre et intégrer les questions des droits de l'homme dans les affaires au quotidien.

HR2 Prise en compte des droits de l'homme dans les décisions d'investissement

L'un des indicateurs de performance stipulés dans les directives de mise en œuvre du principe 2 de la politique sociale d'ABB inclut une liste de contrôle permettant de définir si les droits de l'homme sont bien pris en compte dans les décisions d'investissement dans le pays concerné.

ABB a établi et actualise une liste de pays avec lesquels toute opération est interdite pour cause de violations inacceptables des droits de l'homme. Le Myanmar figure par exemple dans cette liste en raison des mauvais antécédents en matière de droits de l'homme de son gouvernement militaire constatés après étude par le responsable du comité exécutif d'ABB en février 2004.

HR3 Prise en compte des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement

Selon le principe 11 de sa politique sociale, ABB s'engage à évaluer et sélectionner ses principaux fournisseurs et sous-traitants en fonction de leur aptitude à respecter les exigences de la politique sociale d'ABB – notamment en matière de droits de l'homme en vertu du principe 2.

ABB a intégré des critères de performance sociale, incluant les droits de l'homme, aux exigences de son processus de qualification des sous-traitants. Les performances sur le plan des droits de l'homme des fournisseurs principaux font partie des procédures de sélection et de contrôle des fournisseurs.

Les accords-cadres d'ABB avec les clients récurrents intègrent à présent une clause visant à garantir leurs performances en matière de développement durable, clause par laquelle ils s'engagent, avec ABB, à se conformer aux normes propres au pays en matière de santé, de sécurité, d'environnement et de travail.

HR8 Formation du personnel aux politiques et pratiques relatives aux droits de l'homme

ABB a signé un accord de coopération avec Amnesty International qui assurera en 2004 un programme de formation aux problèmes de droits de l'homme destiné aux responsables de la direction et aux responsables nationaux d'ABB.

La mise en œuvre de la politique sociale d'ABB renforcera la sensibilisation du personnel concernant l'engagement d'ABB et le rôle de la direction et du personnel dans l'application des principes de cette politique. Ceci comprend le soutien et le respect des droits de l'homme.

Absence de discrimination

HR4 Politiques de non-discrimination dans les activités

Selon le principe 7 de sa politique sociale, ABB s'interdit toute discrimination que ce soit, directe ou indirecte, dans toutes ses activités.

Liberté d'association et négociation collective

HR5 Politiques en faveur de la liberté d'association

Selon le principe 6 de sa politique sociale, ABB s'engage à respecter le droit de tous les membres du personnel à constituer et à adhérer à des syndicats de leur choix et à négocier collectivement.

Dans les pays où la loi dénie ce droit, le principe 6 oblige ABB à organiser des consultations régulières du personnel pour traiter des problèmes.

Travail des enfants

HR6 Politiques d'interdiction du travail enfantin

Selon le principe 3 de sa politique sociale, le groupe s'engage à s'assurer que les mineurs sont protégés et, à titre fondamental, à ne pas employer d'enfants ni soutenir le recours au travail enfantin.

ABB se concentre essentiellement sur sa chaîne d'approvisionnement en intégrant des critères de non-recours au travail enfantin au processus de sélection de ses principaux fournisseurs et sous-traitants afin d'assurer que ces derniers respectent le même principe.

Travail forcé ou obligatoire

HR7 Politiques d'interdiction du travail forcé ou obligatoire

Le principe 4 de la politique sociale d'ABB exige que tous les employés embauchés le soient de leur plein gré.

ABB se concentre à nouveau essentiellement sur sa chaîne d'approvisionnement en intégrant des critères de sélection de ses principaux fournisseurs et sous-traitants pour assurer que ces derniers respectent le même principe.

Pratiques disciplinaires

HR9 Politiques de recours en matière disciplinaire

Selon le principe 8 de sa politique sociale, ABB s'engage à instaurer des procédures équitables pour traiter les doléances du personnel et les pratiques disciplinaires.

Niveaux de satisfaction professionnelle

Des enquêtes de satisfaction professionnelle ont été réalisées en 2003 auprès des employés d'ABB dans 21 pays (sur 48). Les réactions tendent à être plus positives dans les pays de marché émergent. Par exemple, en Russie jusqu'à 90 % des employés ont confirmé leur satisfaction totale, 65 % en Inde et 62 % en Hongrie. Les critiques ont porté sur les restructurations fréquentes et le gel des salaires.

Classement d'ABB en tant qu'employeur

En 2003, ABB a été classé comme employeur préférentiel dans des enquêtes réalisées dans 11 pays (sur 48). En Chine, ABB a été classé par le magazine Fortune Chine comme la « meilleure société pour laquelle travailler ». En Finlande, ABB a été classé second (pour la compétence technique – en hausse de la 4^e place en 2002), 4^e en Suède (même classement qu'en 2002), 4^e en Suisse (en baisse de la 1^{re} place en 2002), 7^e en Norvège (pour l'ingénierie et les sciences – en hausse de la 18^e place en 2002), et employeur préférentiel en Autriche, Allemagne, Inde, Irlande, Italie et Espagne.

HR10 Politique anti-représailles et système de doléances du personnel

Complétant le principe 8 de sa politique sociale selon lequel ABB s'engage à instaurer et développer des procédures équitables de traitement des doléances du personnel, le principe 6 oblige ABB à veiller à ce que les représentants du personnel ne soient soumis à aucune discrimination et puissent communiquer avec leurs mandants.

Les pays sont tenus d'instaurer et de développer des procédures équitables se conformant aux réglementations et pratiques locales.

Pratiques relatives à la sécurité

HR11 Formation du personnel de sécurité aux droits de l'homme

Pour la première fois en 2003, nous avons demandé à tous les pays si le personnel de sécurité recevait une formation sur la pratique des droits de l'homme dans le cadre du travail quotidien. Sur 48 pays, 21 ont confirmé l'organisation de cette formation. ABB a décidé d'étendre le principe 2 de sa politique sociale pour intégrer les responsabilités, la conduite, la formation et la supervision du personnel de sécurité dans la pratique des droits de l'homme.

Droits des autochtones

HR12 Politiques visant à répondre aux besoins des peuples indigènes

Les besoins des peuples indigènes sont généralement couverts par le principe 7 de la politique sociale d'ABB qui impose à ABB d'offrir des chances égales à tous les employés et à ne pratiquer ni soutenir de discrimination sous aucune forme.

ABB met en œuvre des politiques additionnelles dans plusieurs pays sur ce point. En Afrique du Sud, par exemple, ABB a instauré une politique d'équité de l'emploi et une politique de développement des compétences pour tous les employés défavorisés avant les élections de 1994,

notamment les femmes, les noirs, les indiens, les mulâtres et les handicapés. En République tchèque, ABB applique une politique d'emploi de handicapés donnant la préférence aux fournisseurs qui font de même.

HR14 Redistribution de revenus aux communautés locales

ABB a créé en Inde une fondation du développement durable du nom d'ABB India Foundation, pour planifier et mettre en place des programmes de développement des communautés dans les régions défavorisées. Le fonds, qui bénéficie également des donations du personnel, se penche actuellement sur plusieurs projets de soutien des besoins scolaires au voisinage des installations et des sites en projet d'ABB. ABB a par exemple contribué à reconstruire une école dans le Gujarat qui avait été détruite lors d'un séisme en 2001, et adopté une école à Peenya, Bangalore, où – entre autres mesures – il assure des repas quotidiens aux 750 enfants de l'école.

Dans le cadre d'une transaction commerciale avec un client brésilien soucieux d'environnement, ABB consacre une partie de ses recettes de vente à deux projets en Amazonie, l'un pour la survie de bébés tortues du fleuve Xingu et l'autre pour la protection des essences nobles locales de la forêt pluviale du delta de l'Amazone.

En Hongrie, 1,5 % de la masse salariale annuelle des employés d'ABB est distribuée à des écoles secondaires et des universités.

Communautés

SO1 Politiques de gestion des impacts sur les communautés

Selon le principe 12 de sa politique sociale, ABB s'engage à promouvoir et à participer à des activités d'engagement communautaire travaillant activement au développement environnemental, social, économique et éducatif des collectivités dans lesquelles ABB est acteur.

En 2003, les sociétés ABB de 36 pays ont soutenu des projets de développement communautaire avec quelque 4,5 millions USD de dons et 3080 homme-jours de contribution bénévole de son personnel.

Plusieurs exemples sont présentés dans le bilan opérationnel 2003 du groupe ABB. Parmi ceux-ci, un don de 190 000 dollars pour la lutte contre le SRAS à Pékin, Shanghai et Chongqing, quelque 200 000 USD de contributions financières et 560 homme-jours de participation du personnel d'ABB en Allemagne, Italie, au R-U et aux E-U en soutien des Jeux Olympiques Spéciaux pour les déficients mentaux; en Roumanie, ABB a contribué avec plus de 30 000 dollars de dons à la reconstruction culturelle, religieuse et éducative, tandis qu'ABB a contribué aux E-U pour 325 000 dollars et 435 homme-jours de participation de son personnel à un large éventail de projets et de manifestations communautaires en faveur de la santé publique et de l'environnement.

Globalement, nombre d'initiatives en faveur du développement communautaire émanent du programme mondial d'ABB de dialogue avec les parties prenantes, la préférence étant donnée à celles d'entre elles qui aident les communautés dans les pays où ABB est présent, tout en soutenant directement ou indirectement les objectifs de l'entreprise ABB. Des dialogues avec les parties prenantes seront organisés au moins une fois par an dans la totalité des 48 pays où nous disposons de contrôleurs nationaux de développement durable.

SO4 Prix décernés

En 2003, ABB s'est vu décerner un prix d'excellence par l'autorité environnementale de Bogota en Colombie pour sa politique de gestion de l'environnement et pour avoir œuvré à améliorer la qualité de vie des habitants de Bogota. Cette politique vise à réduire la dépendance à l'égard des ressources naturelles et à veiller au respect des programmes d'élimination des déchets.

En Norvège, ABB a reçu des autorités régionales du Telemark un prix social pour son engagement et son aptitude à créer des lieux de travail productifs et utiles pour les handicapés de la collectivité locale. ABB Italie est finaliste du prix social Sodalitas dans la catégorie « processus

Performances sociales

internes de responsabilité sociale d'entreprise». Ce prix récompense les entreprises qui accomplissent des efforts particulièrement importants dans le domaine social.

ABB Grèce s'est vu décerner un prix pour ses dons et les équipements fournis en soutien de l'œuvre « Sourire de l'enfant » pour la protection des droits de l'enfant.

Corruption

SO2 Politiques et mécanismes de lutte contre la corruption

Selon le principe 13 de sa politique sociale, ABB s'engage à maintenir les plus hauts critères d'éthique dans les affaires.

ABB souscrit en outre aux principes fondamentaux des règles de conduite de la Chambre de Commerce Internationale, version révisée de 1999, à la Convention de 1997 de l'OCDE, ainsi qu'à la loi américaine de 1977 sur les pratiques de corruption à l'étranger.

En 2003, ABB a poursuivi son programme rigoureux de mise en conformité au niveau mondial visant à promouvoir sa politique d'éthique des affaires qui est au cœur des valeurs centrales et des principes directeurs de la compagnie. Ce programme est intégré aux normes d'éthique dans les affaires d'ABB, publiées sur notre site Internet, lesquelles fixent une règle de « tolérance zéro » en matière de non-conformité.

Contributions politiques

SO3 & 5 Politiques et mécanismes de conformité en matière de contributions politiques

En vertu des normes d'éthique dans les affaires d'ABB, les contributions aux partis ou comités politiques, ou aux politiciens sont proscrites. Toute exception, dans les pays où la culture impose ces pratiques, doit recevoir l'agrément préalable du département Affaires juridiques et Conformité du groupe.

Concurrence et prix

SO7 Politiques et mécanismes interdisant les comportements anti-concurrentiels

En vertu des normes d'éthique dans les affaires d'ABB, le groupe s'engage à pratiquer une concurrence équitable et ouverte sur les marchés mondiaux et à prendre des mesures immédiates au titre de sa règle de « tolérance zéro » en réponse à tout incident de non-conformité parmi son personnel ou à toute action de nature à restreindre ou fausser la concurrence en violation des lois anti-trust applicables. (Voir page 9 pour de plus amples informations sur la politique et les normes d'éthique dans les affaires du groupe).

Santé et sécurité du client

PR1 Politique de préservation de la santé et la sécurité du client lors de l'utilisation des produits

14 pays sur 48 ont fait part de leurs observations concernant l'impact des produits d'ABB : ces produits permettent généralement d'améliorer la santé et la sécurité des utilisateurs. Par exemple en améliorant les environnements industriels (commandes d'automatismes), en réduisant l'exposition aux opérations agressives et dangereuses (robotique) et en réduisant les risques d'explosion, d'incendie et de pollution par l'huile (condensateurs et câbles sans huile).

Le haut niveau de fiabilité des produits ABB, assuré par d'importants investissements en recherche et développement, augmente la santé et la sécurité en réduisant le risque de pannes électriques ou des équipements – dans les usines, les institutions publiques et les transports.

Les produits susceptibles d'avoir un impact négatif sont ceux qui contribuent au réchauffement global (fuite de gaz SF₆), entraînent la déforestation (lignes de transport) et peuvent causer une électrocution en cas de mauvaise utilisation.

Les capteurs sans fil et optiques jouent aujourd'hui un rôle important dans les produits et systèmes d'ABB et aident la compagnie à fournir des interfaces améliorées permettant aux clients de faire fonctionner leurs processus avec plus de sécurité.

L'une des principales responsabilités du personnel de liaison des domaines d'activité d'ABB est de mettre l'accent sur les performances environnementales et sociales des produits et projets, notamment leur impact sur la santé et la sécurité.

Produits et services

PR2 Politique relative à l'information et à l'étiquetage des produits

ABB s'engage à publier des déclarations environnementales pour tous les produits de son cœur de métier. Ces déclarations prennent en compte la durée de vie du produit et se basent sur des évaluations effectuées conformément à la norme ISO/TR 14025. Elles décrivent et quantifient l'impact environnemental et les performances des produits ABB sur l'ensemble de leur cycle de vie, de l'extraction du minerai à la fabrication de l'élément, en passant par le transport et l'utilisation pendant toute leur durée de vie en service. Elles contiennent également des instructions sur la collecte, le recyclage et l'élimination une fois le produit arrivé en fin de vie utile.

ABB a publié à ce jour quelque 50 déclarations environnementales de produit pour une gamme étendue de produits. ABB envisage à présent d'utiliser les données environnementales contenues dans ces déclarations comme outil marketing pour aider le client à faire un choix de produits sains pour l'environnement.

Ce travail s'inscrit en droite ligne de la nouvelle directive de l'Union européenne sur le traitement des matériels électriques et électroniques usagés.

PR8 Politique et mécanismes de satisfaction du client

La plupart des sociétés du groupe ABB procèdent à des enquêtes auprès de leur clientèle tous les un à trois ans, selon la nature de leur activité. Ces enquêtes sont souvent effectuées par des agences indépendantes.

Plusieurs sociétés procèdent systématiquement à ces enquêtes par le biais de questionnaires joints au produit ou faisant suite à l'exécution d'un projet.

En outre, ABB compile, valide, suit et analyse toutes les réclamations des clients au sein d'un système unique qui permet de résoudre les problèmes rapidement et efficacement. Ce système – le Customer Complaints Resolution Process (CCRP, processus de résolution des réclamations de la clientèle) – constitue un indicateur de base de satisfaction du client et livre de plus de précieuses informations sur les moyens d'amélioration.

Sur 48 pays, tous sauf six mettent en œuvre le système CCRP.

Publicité

PR9 Politiques et mécanismes de respect des normes et codes relatifs à la publicité

ABB travaillant dans le secteur des technologies de pointe et ne fournissant pas de produits ou services de grande consommation, ce thème ne suscite pas de débat jusqu'à présent. La responsabilité de faire respecter les normes et codes d'éthique relatifs à la publicité au niveau mondial est confiée aux agences publicitaires d'ABB qui procèdent aux vérifications en rapport.

Au niveau de l'entreprise

Notre priorité consiste à développer les acquis de 2003 en favorisant une culture d'entreprise positive de la santé et de la sécurité au sein d'ABB, visant à inclure à la fois nos employés et nos sous-traitants, sur le lieu de travail, dans leurs déplacements pour se rendre au travail ou sur le chemin du retour, et dans leurs déplacements professionnels. Notre objectif est de mettre en œuvre des systèmes de management de la santé et de la sécurité conformes à la norme OHSAS 18001 dans toutes les unités opérationnelles d'ici la fin de l'année 2004.

La formation des directeurs et des principaux chefs de services d'ABB débutera en 2004 en collaboration avec Amnesty International pour les questions relatives aux droits de l'homme, avec pour cible les directeurs les plus concernés. Notre but est de sensibiliser tous les employés du Groupe ABB au cours des années 2004 et 2005 afin de nous assurer que tous défendent et respectent les droits de l'homme internationaux et qu'ils ne se rendent en aucune façon complices de quelconques abus des droits de l'homme.

Le premier panel consultatif des parties prenantes s'est tenu avec succès au niveau du comité exécutif et fera l'objet d'un événement annuel. Ceci vient en complément de notre programme mondial de dialogue avec les parties prenantes au niveau de chaque pays lancé en l'année 2000.

Dimension économique

Notre priorité est de permettre à ABB de revenir à une croissance positive et d'atteindre les objectifs du groupe fixés pour 2005.

Dans l'étude opérationnelle du groupe pour 2003, nous commençons par décrire et quantifier l'impact économique d'ABB dans certains pays afin de mieux comprendre la dimension économique de nos performances en matière de développement durable. Nous poursuivrons cette approche.

Dimension environnementale

En janvier 2004, la nouvelle politique environnementale d'ABB a été officiellement adoptée par le comité exécutif, en remplacement de la politique introduite en 1992, afin de s'adapter au temps présent et de répondre à de nouveaux défis en réitérant certains engagements et en procédant à un recentrage plus spécifique dans certains domaines. Cette nouvelle politique sera mise en œuvre en 2004 et concernera tous les employés.

Au cours de l'année 2004, les programmes deviendront plus stricts dans l'optique de réduire encore davantage les substances toxiques et dangereuses figurant dans la liste d'ABB des matières limitées et contrôlées. Cinq substances ont été éliminées au cours de l'année 2003.

Le comité exécutif du Groupe ABB a approuvé la première étape visant à faire d'ABB une organisation neutre en matière d'émissions de CO₂. Il a sanctionné l'enquête conduite sur les instruments internationaux actuels et à venir qui permettraient à ABB de trouver une compensation pour ses émissions de CO₂.

Dimension sociale

La mise en œuvre de la « Stratégie des Personnes » instaurée en 2003 par le comité exécutif d'ABB sera poursuivie dans la perspective de s'étendre à tous les employés dans un avenir relativement proche. La stratégie prend en compte les principes de travail avancés dans la politique sociale d'ABB.

La mise en œuvre des systèmes de management de la santé et de la sécurité dans toutes les unités sera la priorité des priorités au cours de l'année 2004. Ceci devrait permettre à ABB de réduire le nombre des accidents et d'obtenir un haut niveau de sensibilisation aux problèmes de la santé et de la sécurité. La politique Santé-Sécurité repose sur huit points clés concernant des attentes qui s'adressent à la fois à la direction et aux employés et visant à élaborer un cadre qui permettrait d'atteindre les objectifs de l'entreprise.

À l'issue de dialogues entre les parties prenantes dans de nombreux pays, une équipe de travail de haut niveau évoquera en 2004 les problèmes plus généraux de l'égalité des chances en vue d'obtenir une plus grande diversité à travers le groupe.

Efforts communs

ABB soutient United Nations Global Compact et le programme en faveur des pays les moins développés (PMD). À ces fins, l'initiative d'ABB en faveur de l'accès à l'électricité – Access to Electricity – se concentre sur la Tanzanie, où nous poursuivons une campagne visant à introduire des solutions techniques pour l'établissement d'un réseau électrique rural en collaboration avec le fonds mondial pour la nature – World Wide Fund for Nature.

ABB et les évaluations de performances en matière de développement durable

De bonnes places dans les principaux classements sur le développement durable délivrés par des organismes réputés se traduisent par des avantages tangibles pour les clients et démarquent ABB de bon nombre de ses concurrents.

Index de Développement Durable Dow Jones (DJSI)

Introduit en 1999, l'index DJSI a été le premier index mondial à regrouper des sociétés faisant preuve de performances supérieures en matière de développement durable comportant et à tenir compte des aspects économiques, environnementaux et sociaux.

En 2003, ABB a conservé sa deuxième place dans son groupe d'industries et s'est vu attribuer le même nombre de points que le leader pour ce qui est des performances en matière environnementale et sociale. ABB a été cité comme l'un des chefs de file du développement durable dans son secteur industriel, disposant de solides capacités de management dans la dimension environnementale par rapport à la moyenne de l'industrie.

FTSE4Good

Les indices FTSE4Good furent introduits en juillet 2001 pour mettre en avant les entreprises les plus performantes dans le domaine de la responsabilité sociale.

En 2003, ABB fut inscrit à la fois à l'index FTSE4Good Europe et au FTSE4Good Global.

Business in the Environment (BiE)

Business in Environment (BiE) désigne la campagne menée par les entreprises pour la responsabilité environnementale des sociétés, avec pour conséquence l'introduction en 1996 d'un indice annuel. Celui-ci traduit l'engagement environnemental des sociétés, le Corporate Environmental Engagement, visant à évaluer les performances environnementales des sociétés.

Dans la classification 2003, ABB est leader de son secteur pour l'engineering et l'équipement et leader de son groupe des Industries générales avec un score de plus de 95% ce qui le place en toute première position du classement.

La Banque Sarasin

La Banque Sarasin, basée à Bâle en Suisse, procède à l'appréciation des performances environnementales et sociales de certaines sociétés pour servir de base à ses fonds d'investissement et ses services caractérisés par la responsabilité sociale.

Lors de la dernière évaluation, en 2003, ABB a, encore une fois, totalisé un nombre de points situé au-delà de la moyenne industrielle dans tous les aspects des performances environnementales. Dans le domaine social, son score est bon dans certaines catégories, mais le groupe a été pénalisé en raison de plusieurs changements intervenus au niveau de sa stratégie commerciale, de réductions massives de ses effectifs et de commissions d'enquête anti-trust.

Swedish Environment Fund

En 2003, ABB a été classée parmi les 41 sociétés, présentant le meilleur développement durable, cotées sur la bourse suédoise. La liste est le fruit d'une association en coentreprise entre Banco Funds, qui gère le fonds Swedish Environment Fund et The Natural Step Foundation.

Innovest

Innovest Strategic Value Advisors, dont le siège se trouve à New York, a renouvelé sa déclaration environnementale concernant l'étude de Développement Durable d'ABB pour 2003 en ces termes :

« ABB s'est vu attribuer une classification AAA, se classant ainsi au 1^{er} rang des 24 sociétés d'équipement électrique en matière de performances environnementales. En ce qui concerne l'évaluation des valeurs incorporées d'Innovest – Innovest Intangible Value Assessment –, ABB a repris sa position initiale avec une classification AAA après un bref déclassement dû à de récents événements. L'approche stratégique et globale du groupe de l'environnement et des valeurs immatérielles fera office de tampon et fournira à la société un avantage concurrentiel lors de son retour à une situation bénéficiaire. »

Principales affiliations

3.15 Principales affiliations

Ci-dessous figurent quelques-unes des principales associations et initiatives auprès desquelles ABB est impliqué dans le domaine du développement durable.

Business for Social Responsibility – (BSR), Etats-Unis

ABB fait partie de BSR, une organisation mondiale qui prête son concours aux sociétés membres en vue de les assister à réussir en employant des moyens qui respectent les valeurs éthiques, les personnes, les communautés et l'environnement. Les sociétés membres de BSR représentent des trillions de dollars en chiffre d'affaires annuel cumulé et emploient plus de 6 millions de personnes dans le monde entier. Les sociétés membres peuvent bénéficier de programmes de recherche, d'éducation et de formation, ainsi qu'à une assistance technique et à des conseils sur tous les aspects de la responsabilité sociale de l'entreprise. BSR prône la collaboration inter-secteurs et participe à la campagne mondiale en faveur de la responsabilité sociale des entreprises. (www.bsr.org)

Center for Environmental Assessment of Product and Material (CPM) – Institut Universitaire de Technologie de Chalmers à Gothenburg, Suède

Le CPM est un centre de compétence national consacré au développement durable des produits. Il est conjointement financé par l'industrie, VINNOVA (l'Agence suédoise pour les systèmes novateurs) et l'Université Chalmers. ABB est membre du conseil. (www.cpm.chalmers.se)

Global Village Energy Partnership (GVEP), Etats-Unis.

L'association fut officiellement lancée lors du Sommet mondial des Nations Unies sur le Développement Durable de Johannesburg en 2002. La Banque Mondiale et le Programme de Développement des Nations Unies sont des acteurs importants contribuant à cette initiative. L'objectif est de mettre en place une coalition destinée à fournir de l'énergie aux 1 à 2 milliards d'individus qui n'en disposent pas à l'heure actuelle. L'action de GVEP s'inscrit à la fois dans le contexte des communautés urbaines et rurales et se concentre sur des plans d'action, le partage des connaissances, le développement des capacités, l'aide au financement et le suivi des résultats. ABB est un membre associé du GVEP. (www.gvep.org)

Global Reporting Initiative, Pays-Bas

ABB est une organisation partie prenante de la CRI. Cette initiative bénéficie d'un soutien et engagement actifs des représentants de groupes commerciaux d'action à but non lucratif, d'organismes financiers, d'organisations d'investisseurs, de syndicats et autres. Ensemble, ces groupes ont travaillé afin de construire un consensus autour d'un ensemble de lignes directrices pour le reporting, dans le but d'obtenir une approbation mondiale. (www.globalreporting.org)

Organisation Internationale de Normalisation (ISO), Suisse

L'ISO est chargée de la normalisation dans tous les domaines, à l'exception de l'ingénierie électrique et électronique. Un membre du personnel chargé du développement durable d'ABB participe au Comité Technique 207. (www.iso.ch)

oikos International, Suisse

oikos est une organisation étudiante internationale pour l'économie et la gestion dans le cadre du développement durable, fondée en 1987 à l'Université de St.-Gall en Suisse, et qui est maintenant représentée dans une vingtaine d'universités dans 16 pays. Le responsable du service des affaires de développement durable d'ABB est membre du Conseil consultatif d'oikos. (www.oikosinternational.org)

Pew Center on Global Climate Change, Etats-Unis

ABB est l'une des 40 sociétés environ faisant partie du Business Environmental Leadership Council. L'organisation a été fondée en 1998 par le Pew Charitable Trust en vue de rassembler «l'ingéniosité et l'expérience de tous les secteurs de notre société – privé, public, organisations

non gouvernementales», afin d'instaurer un débat constructif sur le changement climatique mondial. (www.pewclimate.org)

SustainAbility, Royaume-Uni

SustainAbility, fondée en 1987, est à l'heure actuelle l'agence conseil internationale la plus ancienne en date et se spécialise dans la stratégie des affaires et le développement durable – l'amélioration de l'environnement, la justice sociale et le développement économique. Au cours de l'année 2004, SustainAbility procédera à une enquête destinée à évaluer les procédures de reporting du développement durable chez ABB, en comparant nos rapports de développement durable avec ceux de nos homologues. (www.sustainability.com)

Transparency International, Allemagne

Cette organisation mondiale non gouvernementale, fondée en 1993, se consacre à la lutte contre la corruption. ABB compte au nombre des participants et donateurs et a été l'une des dix sociétés internationales à signer un document relatif aux «Principes Commerciaux de Lutte Contre la Corruption dans l'Industrie de l'Ingénierie et de la Construction» dans le cadre de la réunion annuelle de 2004 du Forum Économique Mondial à Davos en Suisse. Ces principes ont été développés par un groupe de travail multinational de sociétés d'ingénierie et du bâtiment, comprenant notamment ABB, de concert avec le Forum Économique Mondial, l'institut Basel Institute on Governance, et Transparency International. (www.transparency.org)

Global Compact des Nations Unies, Etats-Unis

ABB est l'une des 50 sociétés à avoir soutenu le lancement inaugural du Global Compact à New York en juillet 2000. Compact est un forum destiné à encourager et à promouvoir les bonnes pratiques au sein de l'entreprise et l'acquisition de connaissances dans le domaine des droits de l'homme, du travail et de l'environnement. (www.unglobalcompact.org)

World Business Council for Sustainable Development, Suisse

Constitué en janvier 1995, le WBCSD (dont ABB est membre) est une coalition de 170 sociétés internationales originaires de plus de 30 pays et de 20 secteurs industriels majeurs, qui partagent le même engagement quant au développement durable au travers des trois piliers que sont la croissance économique, l'équilibre écologique et le progrès social. (www.wbcsd.ch)

World Energy Council, Royaume-Uni

Un forum non gouvernemental sur la politique énergétique formé en 1923. Son objectif est de promouvoir la fourniture et l'utilisation durables d'énergie pour le plus grand bien de tous. ABB en est un membre de longue date et est actif au sein de plusieurs comités nationaux du WEC. Le président du comité italien et le vice-président du comité suédois font tous les deux partie d'ABB. (www.worldenergy.org)

World Wide Fund for Nature (WWF), Suisse

L'une des organisations les plus importantes et les plus efficaces au monde, consacrée à la préservation de la nature, présente et active dans environ 100 pays, et soutenue par pratiquement cinq millions de personnes. ABB a entrepris trois projets en coopération avec le WWF ; ceux-ci portent sur : l'efficacité en matière d'énergie, l'accès à l'électricité en Tanzanie et l'évaluation du risque en matière de développement durable en Indonésie. (www.wwf.org)

CSR Europe, Belgique

Corporate Social Responsibility Europe, fondée en 1997 par son actuel président Etienne Davignon, est un réseau de 65 sociétés multinationales dont l'objectif est d'intégrer la responsabilité sociale de l'entreprise aux affaires. ABB fait partie du conseil d'administration et prend une part active aux activités relatives aux aspects sociaux du développement durable. (www.csreurope.org)

Prises de position

Position d'ABB sur les changements climatiques et le réchauffement planétaire

Le Panel intergouvernemental des Nations Unies sur le changement climatique est convaincu que les émissions de gaz à effet de serre provoquées par l'homme – principalement le dioxyde de carbone (CO₂) – influencent le climat de la planète. Par le Protocole de Kyoto, les pays les plus industrialisés ont accepté de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

ABB partage les préoccupations des Nations Unies à propos du réchauffement planétaire et s'est engagé à poursuivre la réduction des émissions. Nous considérons le Protocole de Kyoto, au même titre que d'autres efforts nationaux et internationaux, comme un premier pas essentiel dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre et la stabilisation des températures du globe.

Avec le World Energy Council (WEC), ABB a pris l'initiative d'un projet global visant à réduire des émissions de gaz à effet de serre à raison d'un milliard de tonnes par an d'ici 2005. Les progrès enregistrés sont publiés dans une base de données disponible sur le site Internet du WEC. Au jour d'aujourd'hui, l'objectif d'un milliard de tonnes a été atteint et la base de données contient plus de 1300 projets dans 124 pays.

En 1999, nous nous sommes fixé l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ABB de 1 % par an sur les cinq prochaines années. Nous avons atteint notre but grâce à un grand nombre de projets d'amélioration dans l'ensemble du groupe ABB. Le comité exécutif du groupe a approuvé la première étape visant à faire d'ABB une organisation neutre au regard des émissions de CO₂. Il a sanctionné l'enquête conduite sur les instruments internationaux actuels et à venir qui permettraient à ABB de trouver une compensation pour ses émissions de CO₂.

La plus grande contribution d'ABB à la réduction des gaz à effet de serre est le résultat des performances environnementales élevées de ses produits sur la totalité de leur cycle de vie.

Grâce aux évaluations du cycle de vie, ABB peut fournir des produits et systèmes qui requièrent moins de matière première, sont dotés d'une plus grande efficacité et consomment moins d'énergie, ce qui signifie moins d'émission de gaz à effet de serre – surtout pour de longues durées de service.

Appliquer les technologies d'information industrielle de pointe d'ABB pour la commande des systèmes intégrés, les réseaux de distribution d'électricité, les processus industriels et les bâtiments, peut réduire ces émissions encore davantage.

Position d'ABB sur l'hexafluorure de soufre (SF₆)

L'hexafluorure de soufre (SF₆) est un gaz de synthèse utilisé dans les interrupteurs et installations électriques et l'un des gaz à effet de serre les plus puissants qui figurent dans le Protocole de Kyoto.

La puissance calorifique en termes de réchauffement planétaire que présente le SF₆ est d'environ 23 900 fois supérieure à celle du dioxyde de carbone (CO₂), mais seules des quantités infimes s'échappent dans l'atmosphère. Les fabricants de dispositifs de commutation utilisent le SF₆ pour rendre leurs installations plus sûres, plus compactes et plus fiables pour les compagnies de transmission et de distribution d'électricité.

ABB fait appel à des technologies à base de SF₆ pour les équipements haute tension en raison de ses excellentes propriétés d'isolation et de suppression d'arc.

Les rejets accidentels de SF₆, du fait d'erreurs au cours de processus de fabrication, d'installation, d'entretien ou de déclassement, constituent un problème plus important que les fuites. Les procédures de manipulation des gaz d'ABB évitent ces rejets et permettent le recyclage.

Nos évaluations du cycle de vie indiquent que s'il est manipulé avec soin, les avantages du SF₆ l'emportent sur l'impact environnemental causé par les fuites dans l'atmosphère.

Les produits ABB contiennent du SF₆ dans des systèmes fermés, généralement scellés à vie. Les fuites actuelles sont de l'ordre de 0,5 à 0,1 % par an, et ces performances sont constamment améliorées pour les produits de la prochaine génération.

ABB applique des systèmes stricts de traçabilité et d'inventaire et met en œuvre des procédures de manutention efficaces, conformément aux recommandations des agences pour l'environnement.

ABB soutient et contribue aux programmes de réduction des émissions de SF₆, et joue un rôle prépondérant au sein des organisations internationales qui élaborent les directives sur le SF₆, y compris le CIGRE, le CAPIEL et la NEMA.

ABB récupère également ses anciens produits à base de SF₆ pour les démonter et les recycler dans un environnement contrôlé.

Des programmes de recherche en vue de trouver des produits de remplacement au SF₆, moins nocifs du point de vue de l'environnement, sont en cours au sein de la communauté scientifique internationale. Jusqu'ici, aucune alternative n'a pu être identifiée qui soit à même d'offrir les mêmes performances électriques tout en présentant un moindre impact environnemental.

La position d'ABB sur les déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE) et les restrictions sur les substances dangereuses

Les directives de l'Union Européenne sur les déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE), et les restrictions concernant les substances dangereuses (ROHS) sont entrées en vigueur le 13 février 2003.

Tous les Etats membres de l'Union Européenne doivent incorporer ces directives à leur législation nationale d'ici août 2004 et avoir mis en place des dispositifs de récupération d'ici septembre 2005.

La directive DEEE définit les critères de collecte, de traitement, de recyclage et de récupération des déchets des équipements électriques et électroniques. Elle stipule que les fabricants sont responsables du financement de la plupart de ces activités, de sorte que les foyers privés peuvent ramener leurs anciens appareils électriques et électroniques sans frais.

La directive ROHS contrôle le recyclage des appareils électriques et électroniques usagés en limitant les substances dangereuses utilisées dans leur fabrication, telles que le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent et les retardateurs de flamme utilisés dans les plastiques: polybromobiphényles (PBB) et les éthers polybromodiphényles (PBDE).

ABB étudie actuellement l'étendue des directives afin de mieux comprendre la façon dont nos produits seront affectés. Par exemple, tandis que les produits électriques et électroniques utilisés dans les biens de consommation tombent sous le coup de ces directives, cela n'est pas le cas pour ceux utilisés dans les équipements moyenne et haute tension.

Pour répondre à la directive ROHS, les matériaux utilisés dans certains produits ABB font l'objet d'un examen approfondi. Par exemple, à ce jour tous les fabricants d'équipements électriques utilisent du plomb dans les soudures. La faisabilité du passage à des technologies de soudure éliminant le plomb est actuellement à l'étude chez ABB.

Les services de recherche et de développement d'ABB prendront en compte les directives ROHS et WEEE ainsi que tous les textes législatifs et directives lors de la conception de nouveaux produits, en vue de faciliter leur démontage, leur récupération et leur recyclage. Les services d'ABB collaborent actuellement avec des partenaires industriels dans plusieurs pays afin de créer des dispositifs de récupération efficaces.

Objet et méthode de travail

DNV a été engagé pour vérifier la Revue Développement durable du Rapport annuel 2003 du groupe ABB, plus particulièrement les données sur les performances environnementales et sociales du groupe, notamment en matière de santé et de sécurité au travail, qui sont présentées aux pages 14–22 de ce rapport.

Dans le cadre de cette vérification nous avons :

- Interrogé le personnel de la direction du Développement durable du groupe ABB ayant pour mission de collecter, regrouper et présenter les données de ce rapport,
- Interrogé au téléphone certains responsables et contrôleurs locaux et nationaux du développement durable,
- Visité certains sites d'ABB pour un contrôle approfondi des données collectées et communiquées par ces sites,
- Étudié les informations et données réunies au travers des enquêtes et visites sur site précitées,
- Évalué le système de reporting, les facteurs de conversion utilisés et les conclusions fondées sur les données communiquées.

Notre vérification se fonde sur des vérifications ponctuelles et sur les informations auxquelles nous avons eu accès.

Conclusions

Après investigation, nous avons conclu que les informations présentées dans la Revue Développement durable de ce rapport donnent une vue équilibrée et précise des performances d'ABB en matière de développement durable en 2003.

Le reporting d'ABB aborde tous les indicateurs centraux du GRI, à l'exception d'un indicateur environnemental (EN7) et de deux indicateurs sociaux (PR3 et LA2). En outre, bon nombre des indicateurs facultatifs supplémentaires ont été inclus. Il demeure pourtant encore matière à améliorations, essentiellement dans la communication de l'impact qu'ont eu les dialogues avec les partenaires sur les performances d'ABB, et dans le reporting de la totalité des exigences au sein de chaque indicateur du GRI. A titre d'exemple, la répartition des effectifs pourrait être encore développée et le reporting de santé et de sécurité inclure la totalité des sous-traitants.

ABB dispose d'un système mondial de reporting sur Internet permettant une consolidation automatique et précise des données communiquées par chaque site ou pays. L'attention qu'ABB porte, depuis longtemps, aux questions d'environnement à l'échelle mondiale se reflète dans la grande fiabilité des performances environnementales contrôlées et communiquées. Nous avons également évalué les facteurs de conversion utilisés pour les systèmes de reporting et de consolidation, et n'avons pas décelé d'erreur systématique ou majeure.

Nous avons relevé que l'une des priorités d'ABB est d'améliorer ses performances et son reporting sur la santé et la sécurité au travail (OHS), notamment en mettant en place des systèmes de gestion OHS. Nous soulignons la nécessité d'un meilleur reporting en matière d'OHS, tant au plan de l'assurance de qualité que de la compréhension des indicateurs au niveau du site.

De manière générale, le rapport communique une grande quantité de données, émanant de nombreux sites et faisant intervenir plusieurs centaines de personnes. Des vérifications ponctuelles ont mis en évidence la nécessité d'une poursuite de l'effort sur la garantie de qualité des données communiquées.



Iain M. Light
Chief Operating Officer
Det Norske Veritas



Jon Jerre
Project Manager
DNV Consulting

Développement durable sur Internet

www.abb.com/sustainability

Un document vivant, interactif

Si vous souhaitez en savoir plus sur nos activités, nouvelles et réalisations, visitez notre site Internet consacré au développement durable (www.abb.com/sustainability). Vous pouvez également télécharger des exemplaires de nos rapports ayant trait au développement durable, nos études et résumés, déclarations environnementales relatives aux produits, ainsi que des articles, discours et des études du type question réponse concernant des problèmes clés.

Vous pouvez également y trouver de plus amples informations concernant le rôle qu'assume ABB dans le cadre d'initiatives de développement durable et au sein d'associations.

Contactez-nous

La libre circulation de l'information et des idées entre différents groupes d'intéressés est un élément vital du développement durable. ABB est présent dans une centaine de pays et nous souhaiterions beaucoup avoir votre avis sur nos objectifs de développement durable, au sujet de nos activités et de nos performances, comme décrits dans la présente étude. Nous attachons une grande importance aux idées nouvelles et sommes, en toute circonstance, ouverts et disposés à écouter et à répondre à vos questions et à vos soucis.

Vous pouvez nous contacter sur Internet à www.abb.com/sustainability, ou à l'adresse e-mail sustainability.abbzh@ch.abb.com

À bientôt, nous l'espérons.

Glossaire

ABB dispose d'un important glossaire de termes relatifs aux dimensions environnementales et sociales de ses études de développement durable, qui sont à votre disposition dans la section développement durable du site Internet d'ABB. www.abb.com/sustainability





ABB Ltd
Sustainability Affairs
P.O. Box 8131 – BP 8131
CH-8050 Zurich
Suisse
Tél: +41 (0) 43 317 6584
Fax: +41 (0) 43 317 6586

www.abb.com

ABB Ltd
Corporate Communications
P.O. Box 8131 – BP 8131
CH-8050 Zurich
Suisse
Tél: +41 (0) 43 317 7111
Fax: +41 (0) 43 317 7958